Rapport de la 27e Conférence des représentants officiels du PROE et de la Réunion ministérielle de haut niveau

19 – 22 september 2016

Alofi, Nioué



PROE
Programme régional océanien de l'environnement

PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org

PROTECT PACIFIC WHALES – OCEAN VOYAGERS

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Catalogage avant publication – Bibliothèque/CID du PROE

Conférence du PROE (27e : 201 : Alofi, Nioué)

Rapport de la Vingt-septiéme (27e) Conférence du PROE
19th – 22nd september, Alofi, Nioué: PROE, 2016.

p. cm.

ISBN: 978-982-04-0638-4 (print)
978-982-04-0639-1 (ecopy)

1. Politique de l'environnement — Océanie — Congrès.
2. Conservation des ressources naturelles – Océanie – Congrès.
3. Protection de l'environnement – Océanie – Congrès.

I. Programme régional océanien de l'environnement (PROE). II. Titre.

363.7099

Table des matières

Introduction 1

Point 1 de l'ordre du jour: Prière 1

Point 2 de l'ordre du jour: Nomination du Président et du Vice-président 1

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail 1

Point 4 de l'ordre du jour: Mesures prises en application des décisions de la vingt-sixième Conférence du PROE 2

Point 5 de l'ordre du jour: Bilan de 2015 2

5.1: Présentation du rapport annuel pour 2015 et exposé du Directeur général sur les réalisations à signaler depuis la vingt-sixième conférence du PROE 2

5.2: Rapport de suivi et d'évaluation des résultats concernant le programme de travail et le budget pour 2015 3

5.3: Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2015 3

Point 6 de l'ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques 4

6.1: Renforcement des liens régionaux – Point de la situation 4

6.2: Accéder à des financements multilatéraux – Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds d'adaptation (FA) et le Fonds verts pour le climat (FVC) 5

6.3: Accréditation FEM/Projets de taille moyenne (GEF/MSP) 6

6.4: Centre océanien du changement climatique (PCCC) – Point de la situation 7

6.5: Cadre pour le processus d'intégration régionale 8

6.6: Objectifs de développement durable (ODD) 9

6.7: Priorités conformément au cadre du Pacific Oceanscape (FPO) 9

6.8: Plan stratégique et Plan de mise en œuvre du PROE 11

6.9: Rapport du comité d'audit 11

6.10: Perspectives EDF11 12

6.11: Cadre océanien pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes (FRDP) 13

6.12: Modalités de gouvernance pour les Conférences bisannuelles du PROE 14

6.13: Partenariat PROE/PNUE 16

Point 7 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques 16

7.1: Rapport sur les contributions des Membres 16

7.2: Financement durable 17

Point 8 de l'ordre du jour : Services généraux 18

8.1: Évaluation des résultats du Directeur général du PROE – SÉANCE À HUIS CLOS 18

8.2: Examen triennal 18

8.3: Nomination d'auditeurs externs 19

Point 9 de l'ordre du jour : Budget-programme pour 2017 20

9.1: Biodiversité et gestion écosystémique (vue d'ensemble) 20

9.1.1: Résultats des CBD régionales et des réunions pré-CdP de la CITES 21

9.1.2: Mise à jour relative à l'Année de la baleine 21

9.1.3: Révision des Plans d'action pour les espèces marines 22

9.1.4: Résultats de la 19è table ronde océanienne sur la conservation de la nature (PIRT) 24

9.2: Changement climatique (vue d'ensemble) 24
9.2.1: Résultat du projet Finlande-Pacifique pour la réduction de la vulnérabilité dans les communautés des ÉTIO (FINPAC) 26
9.2.2: Point sur l'Accord de Paris et préparation de la COP 22 26
9.2.3: Partenariat des îles du Pacifique sur l'acidification des océans 28
9.2.4: État d'avancement et avenir du PPCR régional : Intégration et mécanisme régional de soutien technique (RTSM) 28
9.3: Gestion des déchets et lutte contre la pollution – (Vue d'ensemble) 29
9.3.1 Résultats de la table ronde 2016 portant sur le Pacifique plus propre (Clean Pacific Roundtable) 30
9.3.2: Débris marins 30
9.3.3: Gestions de déchets issus de catastrophes naturelles 31
9.3.4: L'amiante dans le Pacifique 32
9.3.5: Point sur la formulation de la phase 2 du projet japonais de coopération sur la gestion des déchets solides (J-PRISM) 33
9.4: Surveillance environnementale et gouvernance – (Vue d'ensemble) 33
9.4.1: Évaluation environnementale stratégique 33
9.4.2: Négociations du BBNJ 34
9.4.3: Services d'appui à la collecte d'informations sur la surveillance environnementale 34
9.5: Examen et adoption du projet de budget-programme pour 2017 35

Point 10 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres 36
10.1: Hydrologie (Samoa) 36

Point 11 de l'ordre du jour : Coopération régionale 37
11.1: Compte-rendu de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP 37

Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs 38

Point 13 de l'ordre du jour : Divers 38

Point 14 de l'ordre du jour : Segment ministériel de haut-niveau (22 septembre) « Un Pacifique résilient 38
14.1: Objectifs de développement durable : Défis liés à leur mise en œuvre dans le Pacifique 38
14.2: Changement climatique : Action pour le climat - Engager d'urgence des mesures de lutte contre le changement climatique et ses impacts 38
14.3: Océans: Vie sous l'eau - Préserver les océans, les mers et les ressources marines et les utiliser de manière durable 38

Point 15 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingt-huitième conférence du PROE 39

Point 16 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la vingt-septième conférence du PROE 39

Point 17 de l'ordre du jour : Clôture 39

ANNEXE I: Liste des Participants 40
ANNEXE II: Discours inaugural prononcé par Kosi Latu, directeur général du PROE 46
ANNEXE III: Discours introductif de l'Honorable Toke Talagi, Premier ministre de Nioué 49
ANNEXE IV: Ordre du jour 51
ANNEXE V: Declarations des Observateurs 53
ANNEXE VI: Discours inaugural prononcé par l'Honorable Billy Talagi 58
ANNEXE V: Alofi Communiqué 60

INTRODUCTION

1. La vingt-septième Conférence des représentants officiels du PROE et de la Réunion ministérielle de haut niveau se tient du 19 au 22 septembre 2016 à Alofi (Nioué).

2. Y participent les représentants des États suivants : Australie, États fédérés de Micronésie (ÉFM), États-Unis d'Amérique (É.-U.), Fidji, France, Îles Cook, Kiribati, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Nioué, République des Îles Marshall, Royaume-Uni, Tokélaou, Tonga, Samoa et Samoa américaines, les représentants des États suivants sont excusés : Polynésie française, Guam, Îles Salomon, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et Wallis-et-Futuna. Une liste exhaustive des participants et des observateurs figure en Annexe I.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture

3. La cérémonie d'ouverture officielle se tient le 17 septembre au Millenium Hall à Alofi (Nioué). Elle commence par une prière et une bénédiction données par le Révérend Vili Kamupala Viviani, suivies d'une allocution de bienvenue du directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), M. Kosi Latu. Le discours du directeur général figure en Annexe II.

4. La Conférence est officiellement inaugurée par le Premier ministre de Nioué, l'Honorable Toke Talagi. Le discours figure en Annexe III.

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du président et du vice-président

5. Conformément au *Règlement intérieur de la Conférence du PROE,* Nioué, hôte de la Conférence, est nommé à la présidence de la 27e Conférence et les États fédérés de Micronésie à la vice-présidence.

6. La présidente de la vingt-sixième Conférence, Son Excellence Mme Jackie Frizelle, représentante de la Nouvelle-Zélande, remercie les Membres et le Secrétariat de lui avoir accordé le privilège d'assurer la présidence au cours des 12 mois précédents. Elle ajoute que l'année écoulée a été historique pour l'environnement océanien et que le PROE a été au cœur de nombreuses réussites majeures.

7. Mme Josie Tamate, représentante de Nioué, remercie la présidente de la 26e Conférence pour sa conduite des travaux, et prend la présidence.

La Conférence :

- **nomme** la représentante de **Nioué** en tant que **présidente**, et
- **nomme** le représentant des **États fédérés de Micronésie** en tant que **vice-président**.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

8. La Conférence examine l'ordre du jour provisoire et l'horaire de travail proposé.

9. La Conférence crée un Comité de rédaction du rapport composé des États suivants : Australie, États-Unis d'Amérique, France, Nioué, Nouvelle-Calédonie et Samoa américaines. Le Comité sera présidé par le vice-Président de la Conférence.

10. La France fait part des excuses de la Poélynésie française. La France souligne également que les documents de travail de la 27e Conférence n'ont pas été distribués suffisamment à l'avance, et indique par ailleurs que tous les documents ne sont pas encore disponibles en langue française. Les Etats-Unis soulignent ensuite les difficultés posées par la publication tardive des documents de travail. Le directeur général présente ses excuses à a France et à tous les délégués de la Conférence pour les retards dans la distribution des documents et assure à la Conférence que des mesures ont été prises pour que cela ne se reproduise plus.

La Conférence :

- **examine** et **adopte** l'ordre du jour provisoire (Annexe IV) ;
- **approuve** l'horaire de travail ; et
- **crée** un Comité de rédaction du rapport à composition non limitée composé de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de Nioué, de la Nouvelle-Calédonie et des Samoa américaines, et présidé par les États fédérés de Micronésie, qui assure la vice-présidence de la 27e Conférence.

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises concernant les questions issues de la 26e Conférence du PROE

11. Le Secrétariat rend compte, par le biais d'un document de travail, des actions prises à l'égard des décisions et directives issues de la 26e Conférence du PROE, qui s'est tenue à Apia, aux Samoa, du 22 au 24 septembre 2015.

12. En réponse à une requête de l'Australie, le Secrétariat accepte que des actions provenant du point 7.2 de l'ordre du jour relatif aux questions budgétaires soient abordées durant la Conférence.

La Conférence :

- **note** des actions prises à l'égard des décisions et directives de la 26e Conférence du PROE.

Point 5 de l'ordre du jour : Bilan de 2015

Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel pour 2015 et compte-rendu du directeur général sur les réalisations depuis la vingt-sixième Conférence du PROE

13. Le directeur général présente aux Membres le *Rapport annuel du PROE pour 2015* et son rapport de synthèse sur les progrès accomplis depuis la vingt-sixième Conférence du PROE.

14. Le Royaume-Uni, la France et l'Australie remercient le directeur général pour son rapport et se félicitent de tous les efforts que le PROE a accomplis en 2015.

15. La France salue le rôle primordial que le PROE a joué pour mobiliser les nations océaniennes et les amener à s'exprimer d'une seule voix à la COP21 à Paris. Elle remarque que de nombreux Membres insulaires océaniens ont ratifié l'Accord de Paris, mais souligne que davantage de nations doivent encore en faire de même pour que l'Accord devienne Traité.

16. L'Australie se réjouit de pouvoir contribuer aux activités du Secrétariat par l'entremise de financements pluriannuels et indique que deux partenariats supplémentaires qui ne sont pas mentionnés dans le rapport ont été conclus, l'un avec le Bureau australien de la météorologie et l'autre avec la Griffith University. Le directeur général souligne que le PROE a conclu des partenariats avec de nombreux organes australiens et indique que ceux-ci seront examinés plus en détail au cours de la Conférence.

La Conférence :

- ❖ **prend** acte du rapport.

Point 5.2 de l'ordre du jour : Rapport de suivi et d'évaluation des performances (PMER) concernant le budget-programme pour 2015

17. Conformément au *Règlement intérieur de la Conférence du PROE*, le Secrétariat présente son Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le budget-programme pour 2015.

18. La Nouvelle-Zélande note que le rapport met en lumière toute l'étendue du travail effectué par le Secrétariat en 2015, mais encourage le reporting par rapport aux résultats, plutôt que des activités qui donneraient lieu à des rapports plus simples ayant pour objectif de souligner l'impact significatif du PROE en Océanie. Les États-Unis, la France, la Nouvelle-Calédonie et les Samoa reconnaissent que le suivi et la présentation des résultats peuvent être améliorés et avoir une orientation plus stratégique.

19. La Nouvelle-Calédonie déclare que le nouveau Plan stratégique du PROE met en exergue la nécessité de mieux mesurer les résultats, et note que, pour y parvenir, il conviendrait tout d'abord que le personnel du Secrétariat et les Membres revoient leur façon de penser et d'exécuter le reporting. La Nouvelle-Calédonie propose qu'un compte rendu résumé soit envoyé aux ministres.

20. La France approuve et souligne qu'il est fondamental que le Rapport de suivi et d'évaluation mette en évidence les réalisations de l'année concernée de manière très concrète. La France note en outre que, vu la transmission tardive des documents de la réunion, il n'a pas été possible de formuler des commentaires détaillés.

21. Le directeur général note quant à lui que ce sera la dernière fois que le Secrétariat présenterait son rapport selon ce format et que le nouveau Plan stratégique du PROE, dont il sera débattu au titre du point 6.8 de l'ordre du jour, poserait les jalons pour l'élaboration d'un plan destiné à analyser l'efficacité de la mise en œuvre et d'un cadre destiné à évaluer les résultats y associés, de manière à permettre au PROE d'améliorer la planification des résultats, l'efficacité du reporting et l'apprentissage.

22. Eu égard au budget, la Nouvelle-Zélande cherche à obtenir des précisions quant au fait que 87 % du budget approuvé était utilisé, et s'enquiert de savoir ce qu'il advient de la partie du budget qui n'est pas dépensée. En réponse, le directeur général explique que l'utilisation des fonds dépend du moment auquel ils sont perçus pendant l'année et du délai imparti pour leur utilisation. Le Secrétariat note par ailleurs que certains fonds peuvent être reportés à l'année suivante, tandis que d'autres doivent être reversés aux bailleurs de fonds concernés.

La Conférence :

- ❖ **note** les réalisations présentées dans le PMER 2015.

Agenda Item 5.3: Audited Annual Accounts for 2015

23. Conformément au Règlement financier 27(e), le Secrétariat présente les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et note que les auditeurs ont exprimé une opinion sans réserve quant aux opérations financières du Secrétariat pour cette même année.

24. L'Australie signale le problème du déficit courant et informe que davantage d'informations en la matière seront fournies au titre des points 7.2 et 9.5 de l'ordre du

jour. L'Australie fait observer qu'elle n'est pas redevable d'un financement supplémentaire au niveau de la ligne « hors budget supplémentaire ». Le Secrétariat prend acte de cette précision et remercie l'Australie pour son soutien permanent au PROE.

25. En réponse à une question formulée par la Nouvelle-Calédonie, le Secrétariat explique qu'un tableau reprenant les dépenses du PROE par pays ou territoire sera fourni avant la fin de la réunion.

26. Tout en reconnaissant les préoccupations liées au déficit budgétaire, le Secrétariat explique que le déficit du budget de base constitue une problématique courante au sein des organisations du CORP, et apporte l'assurance qu'il y sera remédié d'ici la prochaine Conférence du PROE en 2017.

La Conférence :

- **examine** et **approuve** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour 2015.

Point 6 de l'ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques

Point 6.1 de l'ordre du jour : Point sur le renforcement des liens régionaux

27. Le Secrétariat informe les Membres au sujet des chargés de pays employés au sein du Projet océanien d'adaptation écosystémique au changement climatique (PEBACC), de la signature de l'accord de pays hôte avec les Fidji (et de l'ouverture du bureau aux Fidji qui a suivi), de la signature de l'accord de pays hôte avec les États fédérés de Micronésie et le statut actuel des chargés de pays dans la République des îles Marshall et les États fédérés de Micronésie.

28. La Nouvelle-Calédonie constate que grâce à la présence sous-régionale le Secrétariat fournit une aide dédiée et directe aux États et reconnaît les efforts fournis par le Secrétariat en vue de réduire les coûts, grâce à des bureaux partagés. La Nouvelle-Calédonie souligne que la présence sous-régionale du Secrétariat devient plus déterminante car celui-ci a adopté un format biennal pour les conférences du PROE.

29. Les États fédérés de Micronésie notent le succès de l'organisation actuelle au sein des États fédérés de Micronésie et suggèrent que des chargés de pays supplémentaires, chacun spécialisé dans divers domaines, viennent consolider cette réussite.

30. Les Fidji reconnaissent l'importance de la mise sur pied récente d'un bureau du PROE à Suva.

31. Les États-Unis demandent que le Secrétariat fournisse des détails concernant les responsabilités et les réalisations des chargés de pays afin d'en évaluer les impacts, les bénéfices ainsi que l'allocation des ressources de l'organisation du projet. La Nouvelle-Calédonie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, les Samoa américaines, la France et les Fidji soutiennent cette proposition.

32. La Nouvelle-Zélande propose qu'une étude simple soit menée afin d'obtenir des informations sur le rôle des chargés de pays et sur la portée éventuelle d'une analyse coût-bénéfice, soulignant qu'une telle étude peut être réalisée en interne afin d'en diminuer les coûts. Les États-Unis proposent que cette étude soit menée sans effectuer de déplacements supplémentaires, et le Royaume-Uni suggère qu'elle se base, éventuellement, sur des rapports existants déjà disponibles auprès du Secrétariat.

La Conférence

- **note** la signature de l'accord de pays hôte avec le gouvernement des Fidji et l'ouverture officielle du bureau du PROE aux Fidji en 2016 ;
- **note** la signature de l'accord de pays hôte avec le gouvernement des États fédérés de Micronésie ;

- **note** des solutions innovantes mises en place par le PROE pour réduire les coûts des bureaux sous-régionaux, notamment l'alignement avec les activités et les budgets du projet ainsi que le partage de bureaux avec d'autres organisations, et
- **charge** le Secrétariat de produire un rapport interne sur les rôles, les accomplissements et les coûts des chargés de pays, d'en rendre compte à la Conférence du PROE en 2017 et de fournir des propositions, si besoin, de coût et de mise en place d'une analyse des coûts et des bénéfices de l'organisation des chargés de pays.

Point 6.2 de l'ordre du jour : Accès au financement pour lutter contre le changement climatique - Fonds d'adaptation et Fonds vert pour le climat

33. Le Secrétariat fournit un compte-rendu à la Conférence sur les progrès accomplis par le PROE en sa qualité d'entité régionale de mise en œuvre (ERM) pour le Fonds d'adaptation (FA), le Fonds vert pour le climat (FVC) et sur les questions liées au financement pour lutter contre le changement climatique.

34. Le Secrétariat fait part de son intention de continuer à recourir à des approches programmatiques dans le cadre de son action en faveur du climat stimulée par les priorités des pays, et de continuer à apporter une contribution fondamentale aux pays en termes de « préparation ».

35. Les États-Unis et l'Australie saluent la France pour le soutien et le rôle de meneur qu'elle a apportés à l'organisation et à l'accueil de la COP 21. La Conférence reconnaît les efforts de la communauté insulaire océanienne qui est parvenue à un consensus pour un accord.

36. Kiribati, Nauru, les îles Cook, les Tokélaou et les Samoa remercient le PROE pour son soutien en matière de développement des projets et de renforcement des capacités. Kiribati et l'Australie expriment également leur gratitude pour le soutien apporté par le coordinateur océanien du FVC. La Conférence est convenue que le renforcement des capacités au sein du Secrétariat et des Membres constitue une priorité.

37. Les États fédérés de Micronésie font remarquer que les dirigeants ont approuvé le FRDP à l'occasion de la réunion du Forum des îles du Pacifique à Pohnpei et que, par conséquent, le PROE devrait aligner ses activités et ses programmes sur cette décision. Cette proposition est soutenue par les îles Cook et la Nouvelle-Zélande.

38. Les États-Unis ont présenté en détail certains de leurs programmes visant à aider les participants à faire face au changement climatique, notamment en renforçant les capacités afin qu'ils puissent avoir accès au financement pour le changement climatique via ADAPT Asia Pacific, le Renforcement institutionnel dans les États insulaires océaniens aux fins d'adaptation au changement climatique, et le nouveau programme annoncé, Climate Ready.

39. La Conférence constate qu'en tant qu'unique ERM de la région, le PROE doit prendre la direction de la collaboration, la coordination et la coopération avec les autres agences et institutions régionales de mise en œuvre.

40. Kiribati, les Samoa et les Fidji manifestent leur soutien à l'approche programmatique du PROE. Le Secrétariat indique qu'il rationalisera son soutien aux Membres et il les encourage à travailler de concert avec l'entité de mise en œuvre qui correspond le mieux à leurs besoins.

41. La Nouvelle-Calédonie et les Tokélaou font remarquer qu'en tant que territoires, elles ne sont pas éligibles pour le financement du

FVC et du FA et demandent que le Secrétariat envisage d'autres sources de soutien et qu'il s'emploie à les inclure dans les activités sur le changement climatique. Le Secrétariat accepte de déployer des efforts afin de veiller à ce que tous les Membres puissent bénéficier des activités en cours.

La Conférence :

- **note** les questions évoquées, notamment en ce qui concerne l'approche programmatique privilégiée dans le cadre de la mise en œuvre, et fournit un retour d'information ;
- **prend en compte** et conseille le Secrétariat sur les pays et/ou les priorités régionales qu'elle souhaiterait que le FA ou le FVC traite ;
- **charge** le Secrétariat de renforcer ses propres capacités afin de soutenir la capacité des Membres à accéder aux financements pour lutter contre le changement climatique, notamment à travers le soutien à la « préparation » dans le cadre du FVC ; et
- **charge** le Secrétariat de rassembler des informations concernant des initiatives existantes afin de renforcer les capacités des Membres du PROE et de leur permettre d'accéder aux financements pour lutter contre le changement climatique.

Point 6.3 de l'ordre du jour : Point concernant l'accréditation PTM auprès du FEM

42. Le Secrétariat fait le point concernant le projet pilote d'accréditation du Conseil du FEM et la mise en œuvre du projet de taille moyenne (PTM) pour que le PROE devienne une agence accréditée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

43. Nioué prend acte du problème d'insuffisance des ressources du FEM-6 et explique qu'il utilise ses subventions de 3,8 millions USD pour développer des propositions avec le PNUD afin de mobiliser des ressources rapidement.

44. Les États-Unis reconnaissent les progrès réalisés par le Secrétariat quant à l'obtention de l'accréditation auprès du FEM et font remarquer qu'une telle accréditation profiterait de manière significative à la région océanienne en améliorant l'accès au fonds.

La Conférence :

- **note** les objectifs et résultats du PTM visant à renforcer les capacités du Secrétariat pour qu'il satisfasse aux normes d'accréditation du FEM et que le PTM sera terminé d'ici fin 2016 ;
- **note** la décision du Conseil du FEM de reporter la discussion sur l'avenir de l'accréditation du FEM à la fin du FEM-6 en 2018, et que le Secrétariat assurera le suivi et préparera sa candidature en temps opportun ;
- **note** l'éventuelle insuffisance des ressources du FEM-6 et **encourage** ses États membres à travailler en étroite collaboration avec leur représentant et leur représentant suppléant au Conseil afin d'agir de manière efficace sur cette question, et **demande** au Secrétariat de surveiller et de tenir au courant les États membres de la décision de la réunion du Conseil du FEM en octobre 2016 ;
- **examine** la voie de l'approche programmatique pour la programmation FEM-7 des États insulaires océaniens ;
- **invite** les États membres à identifier et à demander le soutien dont ils ont besoin pour accélérer la programmation complète de leur STAR FEM-6 ; et
- **convient** que le Secrétariat doive maintenir des capacités améliorées et continuer à renforcer sa fonction en tant qu'agence exécutive et agence de mise en œuvre.

Point 6.4 de l'ordre du jour : Centre océanien sur le changement climatique

45. Le Secrétariat informe les Membres de l'avancement de la planification pour le Centre océanien sur le changement climatique (PCCC) et rend compte des discussions préliminaires portant sur le rôle que peut jouer le centre au sein de la région.

46. La présidence félicite le PROE d'avoir compris que le PCCC était bien plus qu'un simple bâtiment. La Nouvelle-Calédonie, les États fédérés de Micronésie, l'Australie, les îles Cook, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, Nioué, le Royaume-Uni et la France se montrent élogieux au sujet des progrès effectués quant au PCCC et soulignent le soutien fourni par le gouvernement japonais et le gouvernement des Samoa.

47. L'Australie propose que le Comité directeur inclue des représentants d'autres agences du CORP et des Membres métropolitains. La suggestion d'inclure d'autres agences du CORP est soutenue par la Nouvelle-Zélande.

48. La Nouvelle-Calédonie, les États fédérés de Micronésie, l'Australie, les îles Cook et les États-Unis expriment leur soutien quant à la mise en place d'un Comité directeur chargé de développer un modèle de gouvernance et d'opération pour le PCCC. Les États fédérés de Micronésie, l'Australie, les États-Unis, et la Nouvelle-Zélande expriment leur intérêt à siéger au Comité directeur. La France exprime également son intérêt à participer au Comité directeur, potentiellement par le biais de l'IRD ou de la CPS.

49. La Nouvelle-Calédonie propose que le Comité directeur puisse être identique au PRP et qu'un rapport puisse être soumis à la réunion PRP en décembre. Les îles Cook acceptent et ajoutent que le Comité directeur devrait travailler en étroite collaboration avec les groupes de travail mis en place par la Réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique.

50. La Nouvelle-Zélande recommande de discuter de la proposition PCCC à la prochaine réunion rassemblant les présidents du CORP et le Comité directeur conjoint des directeurs généraux sur la révision de la gouvernance et du financement. La Nouvelle-Zélande propose également que le Secrétariat devrait peut-être envisager une mise à jour et un renforcement des arguments en faveur du PCCC qui avaient été préparés en juillet 2015.

51. Nioué met en exergue qu'il est nécessaire de renforcer les capacités sur le terrain et propose d'examiner le concept d'un guichet unique pour la mobilisation de financements et d'identifier la meilleure manière de soutenir les petits États insulaires.

52. Le Royaume-Uni fait remarquer que le changement climatique est une question transversale et qu'il est important d'envoyer un signal précoce clair concernant les priorités opérationnelles du PCCC. Le Royaume-Uni déclare qu'il aimerait se voir confier un rôle de coordination et conseille de s'appuyer sur le réseau des universités du Royaume-Uni.

53. Le Secrétariat remercie les Membres pour leur enthousiasme, et convient que le Comité directeur doit être élargi afin d'y inclure les agences du CORP et des Membres métropolitains. Le Secrétariat note également l'importance d'intégrer des activités dans le FRDP (Cadre océanien pour un développement résilient) et le PRP.

La Conférence :

- **note** les progrès du Centre océanien sur le changement climatique ;
- **appuie** le rôle du Centre océanien sur le changement climatique en tant que pôle

régional partagé pour une collaboration ouverte à tous visant à répondre aux priorités d'adaptation et d'atténuation des États insulaires océaniens ;

- ❖ **appuie** le Centre océanien sur le changement climatique en tant que plate-forme permettant la promotion et le renforcement des partenariats véritables et la collaboration afin de répondre aux défis que pose la résilience face au changement climatique de la région océanienne ;
- ❖ **remercie** les gouvernements du Japon et des Samoa pour leur soutien généreux au Centre océanien sur le changement climatique, et demande à la présidence de la Conférence du PROE de remettre au Japon et aux Samoa une note d'appréciation ; et
- ❖ **appuie** la proposition que le PROE convoque un petit Comité directeur des Membres et des agences du CORP pour lancer une consultation régionale quant à la vision régionale, au modèle opérationnel et aux modalités de gouvernance du PCCC, et pour interagir avec le processus du groupe de travail mandaté par les dirigeants afin de développer le Partenariat pour la résilience du Pacifique, en vue de mettre en œuvre le FRDP.

Point 6.5 de l'ordre du jour : Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique

54. Le Secrétariat informe la Conférence de l'avancement des initiatives relatives au Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique, notant que deux initiatives de politique régionale ont été soumises à l'examen du Sous-comité de spécialistes sur le régionalisme (SCSR) ; son implication dans la révision du Cadre pour la gouvernance et le financement pour le CORP menée par le Forum des îles du Pacifique (FIP) ; et les progrès effectués dans l'harmonisation du CORP.

55. L'observateur représentant le FIP salue les efforts du PROE déployés pour intégrer le *Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique* (FPR) dans son nouveau plan stratégique. L'observateur confirme que le processus d'élaboration de la politique publique régionale, dans le cadre du FPR, est permanent et qu'il requiert un implication continue de la part du PROE, au travers du travail du SCSR, de l'initiative prioritaire des Dirigeants sur la gouvernance et le financement régionales et la révision de la charte du CORP.

56. La Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande et les îles Cook expriment leur soutien au Cadre, et en particulier à son principe de participation inclusive et à ses domaines thématiques.

57. La Nouvelle-Zélande prend acte de la difficulté d'allouer des ressources aux diverses agences du CORP et d'aligner les priorités des agences sur le Cadre. La Nouvelle-Zélande estime que les deux révisions arrivent à point nommé étant donné le développement du nouveau Plan stratégique du PROE.

58. Les îles Cook expriment le souhait de recevoir des recommandations claires provenant des deux révisions et demandent des conseils sur les implications du recouvrement des coûts pour les Membres. Le Secrétariat répond que les présidents du CORP ont entamé les discussions portant sur l'harmonisation et le recouvrement des coûts, notamment sur l'application de frais standardisés pour les services.

La Conférence :

- ❖ **note** les dernières informations concernant le Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique et de leurs implications pour le PROE ; et
- ❖ **prodigue** des conseils et des directives comme indiqué ci-dessus.

Point 6.6 de l'ordre du jour : Objectifs de développement durable

59. Le Secrétariat informe les Membres sur les progrès effectués dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

60. La France applaudit l'engagement du Secrétariat dans les ODD, notant les processus de consultation mondiale généralisés employés pour les développer, et par conséquent leur applicabilité à l'échelle mondiale.

61. La Nouvelle-Calédonie salue la participation du Secrétariat au groupe de travail sur le développement durable, et le félicite du travail effectué par celui-ci, notamment le développement d'une base de données CPS bilingue (NMDI) consignant le suivi de la mise en œuvre des ODD.

62. La Nouvelle-Zélande fait remarquer que bon nombre de plans nationaux sont alignés sur les ODD, et qu'avec autant d'investissements dans ces derniers, le PROE devrait envisager d'adopter les ODD pertinents dans son cadre des résultats pour la rationalisation des rapports.

La Conférence :

- **note** les progrès effectués dans les processus des ODD ; et
- **approuve** l'implication du PROE dans la réalisation de l'aspect environnemental de l'agenda 2030 pour le développement durable.
- **demande** au Secrétariat d'aligner le cadre des résultats du PROE sur les ODD pertinents.

Point 6.7 de l'ordre du jour : Priorités relatives au Cadre pour le paysage océanique du Pacifique

63. Le Secrétariat fait une mise au point pour la Conférence quant aux priorités actuelles, relatives au Cadre pour le paysage océanique du Pacifique (FPO).

64. L'Australie, la Nouvelle-Calédonie, Nauru, Nioué, les Tonga, les États fédérés de Micronésie et les Samoa remercient le Secrétariat pour le document détaillé et félicitent le PROE pour son travail en la matière. Nauru fait part de son appréciation pour l'assistance qui lui a été portée par le PROE dans les négociations pour la biodiversité située au-delà des juridictions nationales (BBNJ).

65. L'Australie cherche à clarifier la signification et l'intention du terme « initiative majeure régionale en faveur des océans », faisant remarquer le besoin de s'assurer une base de financement plus stable. Le Secrétariat explique que cette recommandation vise à adopter une approche programmatique des problématiques liées aux océans et à s'assurer un financement à plus long terme ou durable, par exemple, par le biais de grandes propositions au FVC et à d'autres donateurs importants.

66. Les États-Unis soulignent les efforts consentis par le Secrétariat afin d'apporter un appui technique aux membres dans les négociations sur la BBNJ, et de promouvoir la gestion intégrée de l'océan, ainsi que les nombreux résultats majeurs connexes de la conférence intitulée « Our Ocean » tenue à Washington DC en 2016, dont des initiatives des secteurs public et privé.

67. La Conférence souligne la création récente de la plus grande aire marine protégée grâce à l'augmentation du monument national marin Papahānaumokuākea à Hawaï (AMP) et de la deuxième plus grande AMP dans les îles Pitcairn, et félicite les États-Unis et le Royaume-Uni pour ces réalisations.

68. Le Royaume-Uni annonce que PEW financera la surveillance par satellite de l'AMP des îles

Pitcairn durant les quatre prochaines années et remercie le PROE d'avoir obtenu ce financement pour soutenir cette surveillance.

69. En réponse à une question des Samoa, le Secrétariat explique que la Conférence sur les Océans de l'ONU se tiendra à New York aux États-Unis. Le Secrétariat ajoute que le lieu de la conférence a été déterminé par les dirigeants et par l'ONU.

70. Les Samoa et la Nouvelle-Calédonie font savoir qu'elles regrettent que la Conférence n'ait pas lieu dans la région. Les Fidji expliquent que bien que la conférence n'ait plus lieu dans les Fidji, le gouvernement des Fidji co-organise la conférence de New York avec le gouvernement suédois

71. La Nouvelle-Calédonie salue l'engagement fort pour les océans démontré par les dirigeants du FIP lors de leur conférence récente à Pohnpei, et les États fédérés de Micronésie relaient la déclaration faite par les dirigeants du FIP dans le communiqué de la conférence.

72. La Nouvelle-Calédonie salue l'engagement fort pour les océans démontré par les dirigeants du FIP lors de leur conférence récente à Pohnpei, et les États fédérés de Micronésie relaient la déclaration faite par les dirigeants du FIP dans le communiqué de la conférence. La Nouvelle-Calédonie souligne également l'initiative du CPS de proposer à ses membres de débattre d'un accord régional de coopération entre les pays et les territoires insulaires océaniens en faveur d'une gestion des ressources minérales en mer profonde dans la région du Pacifique.

73. Nioué demande des précisions pour savoir quelle agence prend les rênes en vue de fournir l'appui technique pour la haute mer et la BBNJ. Le Secrétariat déclare qu'en tant qu'organisation régionale dirigeante sur le plan environnemental, il prend l'initiative pour une série de questions techniques de la BBNJ, mais fait remarquer que cet avis technique est plus efficace pour les Membres lorsqu'il est offert de concert et en étroite collaboration avec l'avis technique des autres agences du CORP.

La Conférence :

- **note** les efforts du PROE pour servir les intérêts des Membres en matière de biodiversité située au-delà des juridictions nationales (BBNJ) et de gestion intégrée des océans, notamment par sa participation à la Conférence sur les océans de l'ONU en 2017 ;
- **encourage** la participation des Membres aux ateliers régionaux en matière de gestion intégrée des océans et d'objectifs marins d'Aichi lors de la prochaine Initiative pour un Océan durable de la CBD (et l'Alliance de l'océan) ;
- **encourage** le PROE à collaborer avec des partenaires dans l'esprit du cadre pour le paysage océanique du Pacifique, à mobiliser des ressources pour soutenir l'opération des activités et les mécanismes régionaux tels que le Groupe de travail chargé du secteur marin (GTSM) et l'Alliance de l'océan Pacifique (AOP), et à fournir l'assistance technique en coopération avec le bureau du Commissaire de l'océan Pacifique (OPOC) ; et
- **appuie** le Secrétariat afin qu'il collabore avec des partenaires et coordonne avec l'OPOC, le GTSM et l'AOP le développement d'une initiative régionale majeure pour les océans visant à agir de manière substantielle afin d'obtenir des économies durables dans les océans, qui soient équilibrées, et tiennent compte la conservation de la biodiversité, et qui soient soucieuses des valeurs culturelles et sociales océaniennes, conformément à la Déclaration de Pohnpei sur les océans.

Point 6.8 de l'ordre du jour : Plan stratégique du PROE

74. Le Secrétariat présente le projet de *Plan stratégique du PROE 2017-2027* afin de le soumettre pour examen et approbation, comme prévu lors de la 26e Conférence du PROE en 2015.

75. La Conférence salue l'excellent travail du Secrétariat et des autres parties impliquées dans l'élaboration du *Plan stratégique du PROE 2017-2027*, et souligne l'important processus consultatif rigoureux déployé à cet effet.

76. La Conférence salue également l'importance accordée dans le Plan aux questions liées aux océans et au changement climatique.

77. Les Tonga, les Samoa et Nioué se disent préoccupés de ne voir dans le Plan aucune référence aux travaux relatifs aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le Secrétariat explique que les travaux effectués dans ce domaine s'inscrivent dans des thèmes plus vastes qui sont repris au titre de la gestion des déchets et du contrôle de la pollution.

78. La Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la Nouvelle-Calédonie, Nioué et le Royaume-Uni suggèrent d'apporter des modifications mineures au texte du rapport. Ces propositions sont toutes approuvées par les Membres et incluses dans le Plan.

79. Les États-Unis suggèrent d'inclure un objectif organisationnel afin de parvenir à un budget équilibré et viable.

80. Les Samoa proposent que le schéma du fale comprenne une « fondation ». Cette suggestion est approuvée par la Conférence, et le Secrétariat accepte d'inclure une fondation au fale qui reprend les cultures et les valeurs des îles du Pacifique. Cette modification est également ajoutée au Plan.

81. L'Australie se dit impatiente de travailler avec le PROE à la mise en œuvre du Plan par le biais d'un soutien technique et financier continu.

82. Le Secrétariat remercie la Conférence pour ses commentaires positifs, ses conseils et son soutien.

La Conférence :

- **adopte** sur le principe le Plan stratégique du PROE 2017-2027 ; et
- **charge** le Secrétariat de collaborer étroitement avec les Amis de la présidence afin d'achever le Plan de mise en œuvre des performances (PIP) et le Cadre de résultats, et de rendre compte de l'avancement lors de la Conférence du PROE de 2017.

Point 6.9 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit

83. Au nom du Comité d'audit, la Nouvelle-Zélande rend compte des activités réalisées par le Comité d'audit pour la période allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, conformément à la Politique d'audit interne du Secrétariat et à la Charte du Comité d'audit.

84. La Nouvelle-Zélande indique que l'opinion d'audit qu'a reçue le Secrétariat n'est assortie d'aucune réserve, mais souligne qu'il est impératif de régler la question du déficit prolongé. Le directeur général reconnaît que le déficit budgétaire est une question primordiale. Il fait toutefois valoir qu'il a été réduit significativement au cours de l'année écoulée et que le Secrétariat se fait fort de poursuivre dans cette voie.

85. La Nouvelle-Zélande suggère qu'il pourrait se révéler bénéfique de nommer des membres supplémentaires au sein du Comité d'audit. Le Secrétariat fait savoir que le Comité d'audit examine la question. La Nouvelle-Zélande encourage également le Secrétariat à faire une priorité de la finalisation et de l'adoption de la politique de change et de la révision de la politique de réserve.

86. La Nouvelle-Calédonie fait observer que les diagrammes figurant dans le rapport sont utiles et demande s'il est possible de diffuser les rapports plus largement. Le Secrétariat accepte de transmettre cette requête au Comité d'audit et rappelle que ce dernier mène ses activités de façon indépendante.

87. En réponse à une question de la Nouvelle-Calédonie concernant la politique mise en place en matière de fraude, de pertes de changes et d'autres questions, le Secrétariat explique que de très nombreuses mesures ont été élaborées avec l'aide du PTM et qu'elles sont actuellement à l'essai. Le Secrétariat confirme en outre que des mesures de lutte contre la fraude sont en place.

88. En réponse à un commentaire formulé par l l'Australie concernant la gestion des risques, le Secrétariat déclare qu'il envisage de créer un poste à temps plein afin de mettre en œuvre un plan de gestion des risques, conformément aux recommandations du Comité d'audit. Pour l'heure, cette tâche incombe au directeur général adjoint.

La Conférence :

- **fait sien** le rapport du Comité d'audit pour la période allant de juillet 2015 à juin 2016, et **demande** d'être tenue informée de la suite donnée par le Secrétariat aux.

Point 6.10 de l'ordre du jour : FED 11

89. Le Secrétariat informe les Membres de l'avancement du Projet maritime du Pacifique et de l'Union européenne (PEUMP) et de la composante de gestion des déchets du programme indicatif régional pour le Pacifique (PIR) dans le cadre du onzième Fonds européen de développement (FED 11).

90. La Nouvelle-Calédonie remercie le Secrétariat pour les informations fournies sur le FED 11 au sujet territoires d'outre-mer, notant son implication dans la planification de ce Fonds (autorité régionale). La Nouvelle-Calédonie exprime son soutien à l'optimisation de la mise en œuvre de ces sources de financement pour la région.

91. La Nouvelle-Calédonie demande au Secrétariat s'il a participé aux discussions concernant les modalités d'interaction de l'Union européenne dans la région, une fois l'Accord de Cotonou arrivé à son terme prochain. Le Secrétariat déclare qu'il n'a pas pris part aux discussions relatives à l'Accord de Cotonou.

92. Nioué remercie le PROE et l'Union européenne pour le soutien déjà apporté via le projet PacWaste du FED 10, notamment au niveau du traitement des déchets d'amiante et des déchets médicaux, et se réjouit de la poursuite de ces travaux grâce aux projets du FED 11 qui sont en voie de réalisation. Nioué demande à la France de faire part de sa gratitude à l'Union européenne.

93. Le Royaume-Uni informe que sa participation aux cycles de financement actuels du FED (FED11) inclut une contribution de 15 % de sa part malgré le récent Brexit, et assure son engagement continu pour la région.

94. La France remercie Nioué de sa reconnaissance pour le soutien financier fourni par l'Union européenne et garantit à Nioué qu'elle la communiquera à l'ambassadeur de l'Union européenne à Suva. La France précise également qu'elle offre une contribution de 18 % aux cycles de financement du FED 11. La France salue les commentaires du Royaume-Uni.

La Conférence :

- **note** que, bien que le projet du FED 11 sur l'exploitation durable des ressources marines (PEUMP) ait été retardé, il semble dorénavant bien engagé pour une mise en œuvre débutant fin 2017 ou début 2018 ;
- **note** que le gouvernement suédois peut apporter d'autres contributions financières significatives au PEUMP ;
- **accepte** de collaborer avec le Secrétariat dès le début du processus de mise en œuvre, plus particulièrement en vue d'étudier l'atténuation des captures accessoires de tortues dans les pêches commerciales et d'entreprendre des activités visant à promouvoir l'adaptation écosystémique au changement climatique et la conservation de la biodiversité côtière ; et
- **note** que les avancées réalisées au niveau de la composante de gestion des déchets du FED11 suivent leur cours et que le projet pourrait commencer début 2018, grâce à la poursuite des consultations des parties prenantes au cours de 2016-2017.

Point 6.11 de l'ordre du jour : Point concernant le Cadre océanien pour un développement résilient ; une approche intégrée pour répondre au changement climatique et assurer la gestion des risques de catastrophes

95. Le Secrétariat fait le point sur le Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP) en spécifiant que le FRDP actualisé a été soumis et approuvé par les Membres du 47ème Forum des îles du Pacifique de Pohnpei, dans les États fédérés de Micronésie.

96. Constatant qu'une mise en œuvre réussie du FRDP dépendait du développement de partenariats solides, le Secrétariat cherche à obtenir le soutien de la Conférence concernant le Partenariat pour la résilience du Pacifique (PRP) proposé, qui prendrait en charge la mesure des progrès, la supervision des contrôles et des évaluations, ainsi que le développement d'une stratégie de communication pour le FRDP.

97. Au travers d'un document de travail, le Secrétariat fournit également des détails concernant une proposition d'organisation tripartite entre le SFIP, le PROE et la CPS afin de coordonner la mise en œuvre du FRDP et de gérer le PRP et, ainsi, mettre à profit les forces et les avantages comparatifs de chacune des trois agences du CORP afin de renforcer la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles dans la région du Pacifique.

98. La Nouvelle-Zélande, les Tonga, la Nouvelle-Calédonie, la France, l'Australie et les Samoa félicitent le Secrétariat pour son rôle dans la prise en charge du processus de développement du FRDP et du PRP, et reconnaissent qu'un travail supplémentaire est nécessaire afin de consolider la collaboration au sein des agences du CORP et des partenaires concernés, pour réussir la mise en œuvre de ce Cadre.

99. L'Australie fait observer que les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont chargé le Secrétariat du Forum de coordonner ses travaux avec les agences et acteurs partenaires pour faire progresser le groupe de travail du FRDP.

100. Certains Membres constatent que le PCCC pourrait constituer une plateforme permettant de lier les stratégies et de coordonner les efforts pour la mise en œuvre du Cadre.

La Conférence :

- **soutient** le FRDP tel qu'approuvé par les Membres de la Conférence ;
- **soutient** le Partenariat pour la résilience du Pacifique (PRP) comme le nouveau partenariat formé dans le cadre du FRDP ;
- **charge** le Secrétariat de continuer de travailler en étroite collaboration avec les Membres, les agences du CORP et les partenaires concernés à la mise en œuvre du FRDP afin d'assurer une bonne gouvernance intégrée du FRDP et le meilleur emploi des ressources techniques et politiques de la région afin de renforcer la résilience océanienne au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes naturelles ; et
- **charge** le Secrétariat de rendre compte des avancées réalisées lors de la Conférence du PROE de 2017.

Point 6.12 de l'ordre du jour : Modalités de gouvernance des conférences bisannuelles du PROE

101. Dans un document de travail, le Secrétariat présente trois possibilités différentes concernant les modalités de gouvernance des conférences bisannuelles du PROE, et invite les Membres à les examiner et à faire part de leurs observations.

102. La Nouvelle-Zélande donne sa préférence à une option simplifiée, qui suive le même raisonnement que celui qui a motivé la décision de tenir les conférences du PROE tous les deux ans, à savoir la réduction des coûts et l'amélioration de la productivité. Elle ajoute que la voie retenue doit permettre aux Membres de surveiller les résultats et de prendre des décisions importantes entre chaque conférence. À cette fin, la Nouvelle-Zélande se dit favorable à l'idée de créer un Comité exécutif. La Troïka pourrait poursuivre ses activités au sein de ce Comité, et la présidence serait assurée par la même personne.

103. La France suggère qu'un comité ou une commission comprenne une représentation sous-régionale (Mélanésie, Micronésie, Polynésie et les pays métropolitains) et que chaque groupe en assure la présidence à tour de rôle. Elle ajoute que cela aidera à lever les obstacles auxquels se heurte actuellement la représentation bilingue, puisque cela permettrait d'avoir une représentation francophone dans chaque groupe sous-régional.

104. L'Australie se dit convaincue qu'un mécanisme de gouvernance adéquat sera adopté et estime, à l'instar de la Nouvelle-Zélande, qu'il faudra à cette fin déterminer quelle structure de gouvernance est nécessaire et en définir clairement le mandat.

105. Les États-Unis font observer que la création d'un comité exécutif permettrait aux Membres du PROE d'être plus largement représentés lors des débats sur les points essentiels des activités, tels que le budget ou l'examen des travaux annuels.

106. La Nouvelle-Calédonie est favorable à la proposition de simplifier les modalités de gouvernance formulée par la Nouvelle-Zélande et d'autres, et marque sa préférence pour un comité exécutif. Il ajoute que l'ensemble des Membres du PROE devra approuver le mandat correspondant à l'option de gouvernance qui sera retenue.

107. Le Secrétariat, en réponse à une question formulée par la Nouvelle-Calédonie, précise que le cycle bisannuel commencera à partir de la Conférence 2017 du PROE, qui se tiendra à Apia.

108. Le Royaume-Uni estime qu'un comité exécutif présenterait de nombreux avantages, mais qu'il devrait s'agir d'une structure simple dotée d'un mandat précis.

109. La Nouvelle-Zélande fait observer que la Troïka est nécessaire pour assurer la cohérence de l'engagement et du suivi, tandis que le comité exécutif serait chargé des procédures d'examen et de prise de décisions. Il ajoute que la fonction de la Troïka est flexible et permet d'assurer la continuité des activités entre les années de conférence et les autres années, tandis que le comité exécutif est plus représentatif et se charge de la supervision et du suivi durant les années qui séparent les conférences. Selon lui, les deux fonctions sont nécessaires.

110. La présidence appelle à la formation d'un groupe des Amis de la présidence, composé de l'Australie, des États-Unis, de la France, des Îles Cook, de Nioué, de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Zélande, qui se réunirait en marge de la Conférence du PROE pour faire avancer davantage les débats.

111. Le groupe des Amis de la présidence a rendu compte de ses travaux et a présenté un ensemble de recommandations que la Conférence a approuvées.

La Conférence :

- **convient** de créer un comité exécutif, qui sera l'organe décisionnel lors des années qui séparent les conférences bisannuelles du PROE ;
- **convient également** que le comité exécutif sera composé de la Troïka et de quatre membres supplémentaires représentant la Mélanésie, la Micronésie, la Polynésie et les Membres métropolitains ;
- **convient en outre** que le Secrétariat, en collaboration avec le groupe des Amis de la présidence, élabore pour le comité exécutif un mandat qui suive les principes suivants :
 1. Il s'agira d'un organe décisionnel majeur lors des années qui séparent les conférences bisannuelles du PROE
 2. Les Membres seront désignés de sorte à être représentés de façon équitable
 3. Il s'agira d'un mécanisme viable et économique
 4. Il s'agira d'un mécanisme flexible qui pourra accueillir de nouveaux membres le cas échéant
 5. Il s'agira d'un mécanisme qui veillera à ce que le Secrétariat continue de rendre des comptes aux Membres
 6. Les autres mécanismes de gouvernance (Troïka et Comité d'audit) resteront en place
- **note** que le mandat devrait inclure un règlement intérieur définissant :
 - la représentation des sous-régions et des Membres métropolitains
 - Les modalités relatives à la présentation du rapport du Comité exécutif aux Membres
 - Un premier examen du mécanisme à la Conférence de 2019
- **demande** au groupe des Amis de la présidence de présenter un rapport sur le projet de structure et de mandat du Comité exécutif à la Conférence 2017 du PROE et d'y inclure une évaluation comparative des coûts entre les conférences du PROE tenues à Apia et celles tenues ailleurs ; et
- **convient** que la première réunion du Comité exécutif suivra immédiatement la Conférence 2017 du PROE et que les réunions suivantes se tiendront annuellement. Dans un souci d'économie, le Comité tirera profit des autres réunions régionales pour organiser des réunions conjointes et tiendra également des consultations électroniques.

Point 6.13 de l'ordre du jour : Partenariat entre le PROE et le PNUE

112. M. Sefanaia Nawadra du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) fait le point sur la mise en œuvre des

priorités stratégiques, approuvées lors de la 26e Conférence du PROE, du bureau régional pour le Pacifique et du partenariat PROE-PNUE.

113. La Nouvelle-Calédonie remercie le PROE et le PNUE pour leur collaboration et souhaite obtenir davantage d'informations sur l'atelier consacré à l'économie verte et à la coopération sud-sud. Le PNUE explique que l'atelier aura pour vocation de financer sept pays en vue de procéder à un échange d'idées en matière d'économie verte, bien qu'il soit également ouvert aux territoires, mais à leurs propres frais. Il est également précisé qu'une série d'ateliers sont prévus, dont un devant se tenir dans le Pacifique Nord.

114. Nioué remercie le PNUE d'avoir facilité le projet consacré à la prévention, à la lutte et à la gestion des espèces étrangères invasives dans les îles du Pacifique (FEM-PAS) et manifeste son souhait de participer au prochain projet consacré à la lutte contre les espèces envahissantes dans le cadre du FEM-6.

La Conférence :

- **note** avec satisfaction des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des priorités stratégiques du bureau régional océanien du partenariat PROE-PNUE ;
- **approuve** les modifications recommandées pour lesdites priorités, à savoir la fusion, respectivement, des priorités IV et V et des priorités VI et VII ;
- **note** les résultats de l'ANUE 2 et des mesures prises en vue d'en suivre la mise en œuvre, surtout en ce qui concerne les résolutions pertinentes ;
- **exprime** sa satisfaction et ses félicitations aux Samoa pour son travail efficace ayant mené à l'adoption de la résolution « SAMOA, la voie à suivre » à l'occasion de l'ANUE 2.
- **exhorte** les membres à prendre acte des dates de l'ANUE 3, d'OECPR-3 et du Forum mondial des grands groupes et parties prenantes, à s'engager pleinement dans le processus de préparation de l'ANUE 3, notamment la proposition de priorités et de thèmes, à accréditer leurs représentants permanents auprès du PNUE et à participer au deuxième Forum des ministres de l'environnement et des autorités chargées de l'environnement en Asie-Pacifique ; et
- **transmet**, par le truchement du président du PROE, ses félicitations à M. Eric Solheim pour son élection en qualité de directeur exécutif du PNUE, en réitérant son engagement à poursuivre le renforcement du partenariat avec le PNUE sous sa direction.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques

Point 7.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres

115. Conformément à l'article 14 du Règlement financier, le Secrétariat rend compte à la Conférence du statut des contributions des Membres au 31 décembre 2015, et fait le point sur le statut des contributions des Membres à la date de la Conférence.

116. Le Secrétariat fait remarquer que les contributions volontaires non acquittées, au 15 septembre 2016, s'élevaient à 695 622 USD et précise que les contributions volontaires supplémentaires de 21 478 USD ont été reçues suite à l'augmentation volontaire facultative de 5 % demandée par le Secrétariat lors de la 26e Conférence du PROE.

117. La France fait observer que les contributions des Membres constituent un problème récurrent, et qu'il est injuste de demander des contributions volontaires quand ce sont généralement les mêmes Membres qui ne paient pas leurs contributions. Au lieu de demander des contributions volontaires, la

France estime qu'il serait plus judicieux de trouver d'autres manières d'encourager les Membres à s'acquitter de leurs contributions en temps opportun.

118. Les États-Unis, les États fédérés de Micronésie et le Royaume-Uni ajoutent des précisions quant à leurs arrangements financiers en rapport avec leurs contributions. Les États-Unis rappellent à la Conférence que la 26e Conférence du PROE avait encouragé l'augmentation des contributions volontaires, et non de les rendre obligatoires.

119. Le Secrétariat prend note des arguments avancés par la Conférence et remercie les Membres qui ont mis en place des arrangements pour le versement des contributions non acquittées.

La Conférence :

- **examine** le rapport et **décide de la marche à suivre** concernant le problème des contributions non acquittées, et
- **engage** les Membres, individuellement et collectivement, à verser la totalité de leurs contributions non acquittées pour l'exercice en cours et les exercices précédents en 2016.

Point 7.2 de l'ordre du jour : Financement durable

120. Le Secrétariat présente un rapport aux Membres concernant les actions entreprises par le PROE pour obtenir un financement durable de l'organisation.

121. Les États-Unis indiquent que sa politique actuelle en faveur d'une croissance nominale nulle dans les budgets des organisations internationales et les évaluations de membres, et en faveur du fait que les organisations établissent des priorités et absorbent les augmentations des coûts pour les programmes et initiatives hautement prioritaires au travers de réductions de coûts dans les initiatives et programmes de moindre importance.

122. L'Australie demande au Secrétariat de fournir des informations budgétaires tôt dans l'année afin de guider les discussions sur le budget et demande, en outre, au Secrétariat de préparer une ébauche du budget pour 2018-2019, qui sera déposé pour la Conférence du PROE de 2017. La Nouvelle-Zélande soutient cette demande.

123. La Nouvelle-Zélande réitère l'importance de disposer d'un financement durable qui soit intégré à chaque mécanisme de gouvernance et de gestion du Secrétariat, et propose que le Secrétariat présente un compte rendu trimestriel à la Troïka des résultats obtenus par rapport au budget pour ce qui concerne le financement de base, de réserve et des projets. La Nouvelle-Zélande souligne qu'il est important de présenter un budget en équilibre et demande que les politiques de pertes de change et de réserves soient achevées et mises en œuvre le plus rapidement possible, et qu'un rapport soit transmis aux Membres. La Nouvelle-Zélande souhaitent que les frais administratifs réalistes soient encadrés de manière disciplinée et que les exceptions soient communiquées aux Membres. Elle insiste également sur le fait que les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats soient évalués en gardant à l'esprit leurs implications financières et en termes de ressources, notamment l'impact net sur le budget.

124. Nioué se dit préoccupé de la charge supplémentaire qui pourrait peser sur le Secrétariat. La Nouvelle-Zélande précise que les rapports peuvent être très concis, et peuvent faire partie intégrante de la supervision financière assurée par le directeur général du PROE déjà prévue et, dès lors, ne représenteraient pas une charge

de travail supplémentaire. La transmission de ces rapports à la Troïka pourraient être une mesure temporaire, jusqu'à ce que la situation budgétaire s'améliore. La France estime que les comptes rendus financiers trimestriels doivent être réguliers, et ne pas constituer une mesure temporaire.

125. La Nouvelle-Calédonie fait part de ses doutes quant à l'aptitude de certains consultants financés par les projets à s'adapter aux besoins et aux contextes locaux et régionaux, et demande que, pour tous les projets gérés par le Secrétariat, des homologues nationaux soient consultés au cours du processus de sélection des consultants.

La Conférence :

- **passe en revue** et **prend note** du rapport actualisé du PROE sur le financement durable ;
- **prend note** des progrès réalisés au niveau des mesures visant à assurer un budget durable et **charge** le Secrétariat, en collaboration avec les Amis de la Présidence, de continuer à fournir des rapports aux Membres sur les possibilités et les mesures pouvant atténuer les pressions exercées sur le budget de base du Secrétariat d'ici la fin du mois de mars 2017. Les solutions développées seront examinées et utilisées par le Secrétariat pour guider la préparation du budget 2018-2019, si cela est jugé nécessaire ;
- **note** que le Secrétariat fournira un rapport trimestriel concis à la Troïka et aux Membres concernant les résultats réalisés par rapport au budget pour le financement de base, du programme, de réserve, et des projets ; et
- **charge** le Secrétariat de terminer les politiques relatives aux taux de change, aux réserves et au recouvrement des coûts d'ici décembre 2016 et d'informer les Membres de toute exemption à ces politiques.

Point 8 de l'ordre du jour : Services généraux

Point 8.1 de l'ordre du jour : Évaluation des résultats du directeur général du PROE

126. Cette séance se déroule à huis clos.

La Conférence :

- **note et fait sien** l'examen des résultats du directeur général conduit par la Troïka pour la période allant de janvier à septembre 2016 ;
- **fait sienne** la proposition de projet de PDP annuel du DG pour la période allant de septembre 2016 à septembre 2017, et demande à la Troïka de collaborer avec le DG afin de mettre la dernière main au plan ;
- **note** la précieuse contribution que les membres de la Troïka fournissent aux travaux du Secrétariat en y participant activement et en faisant régulièrement part de leurs observations constructives ; et
- **approuve** l'adoption d'une procédure à 360 degrés dans le cadre de l'évaluation du DG.

Point 8.2 de l'ordre du jour : Examen triennal des conditions d'emploi du CORP

127. Communiquer la position du Secrétariat à la Conférence du PROE quant au Rapport de l'examen triennal 2015 des conditions d'emploi du CORP.

128. Le Secrétariat informe également la Conférence des principales évolutions qui se sont opérées au sein des agences du CORP participantes au cours de l'année dernière. Parmi celles-ci figure notamment l'invitation lancée par la présidence du Comité du Forum des représentants (FOC) de 2015 à examiner l'idée d'un Sous-comité conjoint des Membres sur les rémunérations. Le Secrétariat a invité la Conférence à faire part de ses opinions et de ses suggestions relativement à cette proposition.

129. Le Secrétariat note qu'aucun progrès n'a été réalisé dans l'Examen triennal, qu'il n'existe plus de front uni sur la question de l'harmonisation et que certaines agences du CORP envisagent de se retirer de ce processus. Le Secrétariat indique qu'il maintient son engagement aux principes régissant l'harmonisation, bien que celle-ci soit onéreuse et rend difficile l'adaptation au marché.

130. La Nouvelle-Zélande déclare que les recommandations actuelles posent des difficultés puisque les recommandations émises par les dirigeants du CORP ne correspondent pas aux messages que reçoit la Nouvelle-Zélande de la part des Conseils de gouvernance du CORP. La Nouvelle-Zélande demande des précisions quant à l'éventuelle proposition de la CPS d'abandonner l'harmonisation, et suggère que le Secrétariat accepte l'invitation à rejoindre le Sous-Comité conjoint des Membres du FOC sur les rémunérations.

131. Les Îles Cook sont d'accord avec la Nouvelle-Zélande et exhortent le Secrétariat à poursuivre ses travaux dans le cadre de ce processus.

132. La Nouvelle-Calédonie fait remarquer que l'harmonisation a un coût, et que celui-ci doit être examiné avant d'arrêter une position définitive.

133. Le Secrétariat réaffirme son soutien à l'harmonisation, mais reconnaît que certains partenaires du CORP ont rencontré des difficultés, en raison de leurs capacités financières, et que ce point fait l'objet d'une discussion depuis déjà quelques temps.

134. La France souligne qu'il est nécessaire d'harmoniser les rémunérations des agences du CORP, mais fait remarquer qu'il existe une concurrence conséquente, notamment en termes de salaires liée aux organisations régionales et internationales.

135. La Conférence s'accorde sur la mise en place d'un groupe de travail intersessions des Amis de la présidence. Celui-ci comprend l'Australie, les Îles Cook et la Nouvelle-Zélande et est chargé de proposer les étapes ultérieures pour lancer le processus régional visant l'harmonisation des rémunérations.

La Conférence :

- **note** que le Secrétariat maintient son appui aux principes de l'harmonisation des rémunérations du CORP ;
- **charge** le Secrétariat de mettre sur pied un groupe intersessions des Amis de la présidence chargé de proposer les étapes ultérieures du processus régional visant l'harmonisation des rémunérations ; et
- **demande** au Secrétariat d'accepter l'invitation de la présidence du Comité des représentants du Forum 2015 afin de participer au sous-comité.

Point 8.3 de l'ordre du jour : Nomination des commissaires aux comptes

136. Conformément à l'article 29 du Règlement financier, le Secrétariat fournit à la Conférence un compte-rendu sur la nomination des commissaires aux comptes externes, indiquant que le mandat du commissaire aux comptes actuel du Secrétariat prendra fin le 31 octobre 2016.

137. Le Secrétariat signale qu'un appel d'offres a donc été lancé en vue de la vérification de ses comptes pour les exercices 2016 et 2017. Six propositions ont été reçues et toutes répondaient aux critères requis. Le Comité d'évaluation des offres recommande d'attribuer le contrat à BDO Samoa pour l'année financière qui s'achève le 31 décembre 2016, et de lancer un nouvel appel d'offres l'année prochaine pour les audits externes des deux (2) années, 2017 et 2018.

138. Les États-Unis demandent au Secrétariat de fournir davantage d'explications sur le choix de recommander BDO Samoa en tant que commissaire aux comptes pour l'audit financier de 2016. Les États-Unis notent que le rapport d'évaluation indique que tous les soumissionnaires étaient en mesure d'accomplir le travail demandé. De ce fait, les États-Unis demandent des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le contrat ne devrait pas être attribué au soumissionnaire le moins-disant.

139. Le Secrétariat indique que le Comité a envisagé de recommander le soumissionnaire le moins-disant pour l'offre, mais qu'en raison des changements survenus au sein du personnel du PROE, il estime que la continuité revêt une importance cruciale.

140. Après avoir reçu des explications du Secrétariat, les États-Unis font observer que la 25e Conférence avait recommandé de ne pas accorder le contrat à BDO en 2016, et espère que cet engagement sera respecter en 2017. Les États-Unis soulignent qu'il est prudent, d'un point de vue financier, tout en étant une bonne pratique en matière de gouvernance, de changer régulièrement de société d'audit.

141. En réponse à la demande des Samoa américaines de fournir les propositions complètes, le président a exhorté la Conférence à fonder sa décision sur les informations succinctes déjà en leur possession.

La Conférence :

- **prend en compte** le document et **approuve** la nomination de BDO Samoa pour une (1) année seulement, afin de vérifier les comptes financiers de 2016 du PROE, tout en réaffirmant que BDO ne pourra être sélectionné l'année suivante et qu'un nouvel appel d'offres sera lancé en 2017.

Point 9 de l'ordre du jour : Budget-programme pour 2017

Point 9.1 de l'ordre du jour : Division Biodiversité et gestion écosystémique — aperçu des activités prévues en 2017

142. Le Secrétariat présente un aperçu des activités du programme de travail de la division Biodiversité et gestion écosystémique pour 2017 dans les domaines des écosystèmes insulaires et océaniques, des espèces menacées et migratoires, et des espèces envahissantes.

143. Le Secrétariat informe également la Conférence des résultats du Forum océanien sur l'environnement qui a précédé la 27e Conférence du PROE.

144. La France remercie la division Biodiversité et gestion écosystémique pour l'important travail qu'elle mène et salue les initiatives prévues, ainsi que celles déjà entreprises, dans le cadre de l'Année de la baleine.

145. En réponse à une remarque de la France indiquant qu'il est nécessaire de concentrer davantage d'efforts sur les tortues marines, le Secrétariat explique que depuis de nombreuses années maintenant, le PROE maintient un programme pour les tortues, et que bien que celui-ci soit actuellement interrompu, la base de données qui y est associée est toujours maintenue et utilisée régulièrement.

146. Le Secrétariat fait par ailleurs remarquer que la question des tortues en tant que capture accessoire constituera un volet important du Projet maritime du Pacifique et de l'Union européenne (PEUMP) financé par le 11e FED.

La Conférence :

- **prend note** du programme de travail 2017 de la division Biodiversité et gestion écosystémique du PROE.

Point 9.1.1 de l'ordre du jour : Résultats de la réunion préparatoire régionale conjointe à la CdP13 de la CDB et la CdP17 de la CITES

147. Le Secrétariat informe la Conférence des résultats de la réunion préparatoire à la treizième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP13-CDB) et la dix-septième Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CdP17-CITES) qui s'est déroulée du 15 au 16 août à Apia, aux Samoa.

148. Les Tonga, la Nouvelle-Calédonie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande remercient le Secrétariat pour son travail dans ce domaine.

149. La Nouvelle-Calédonie et la France expriment leur intérêt à participer aux réunions préparatoires ultérieures relatives à la CDB et à la CITES. La France indique ne pas avoir reçu d'invitation à la réunion, mais que si cela avait été le cas, elle aurait plus que probablement participé à la réunion.

La Conférence :

- **accueille favorablement** les résultats de la réunion préparatoire conjointe à la CdP de la CDB et à la CdP17 de la CITES, notamment la campagne et l'approche Voyage océanien : une voix océanienne (Pacific Voyage : One Pacific Voice).

Point 9.1.2 de l'ordre du jour : Mise à jour sur l'Année de la baleine

150. Le Secrétariat informe les Membres des dernières activités menées dans le cadre du programme de l'Année de la baleine, et invite la Conférence à examiner et à débattre des initiatives proposées pour 2017, notamment une exposition prévue au centre culturel Tjibaou de Nouméa et une grande conférence régionale intitulée « Les baleines dans un océan en pleine évolution » prévue aux Tonga.

151. Les Tonga soulignent l'importance que les baleines revêtent pour leur économie et font savoir que le nombre d'activités écotouristiques liées aux baleines croît de façon exponentielle.

152. La Nouvelle-Calédonie se dit reconnaissante de pouvoir organiser l'exposition sur les baleines au centre culturel Tjibaou à Nouméa et remercie particulièrement la Nouvelle-Zélande de donner à cette exposition une visibilité régionale.

153. L'Australie informe la Conférence qu'elle rédige, avec la Nouvelle-Zélande, les résolutions qui seront bientôt présentées à la Commission baleinière internationale. Elle fait également savoir que d'éminents experts australiens assisteront à la conférence qui se tiendra aux Tonga et qu'elle entend faire rapport des activités du PROE lors de la prochaine Réunion de la Commission baleinière internationale.

154. En réponse à une question formulée par la France concernant les modalités fixées pour la conférence qui se tiendra aux Tonga, le Secrétariat précise que la conférence est une manifestation pleinement financée sur le plan technique et qu'il sollicitera la participation de scientifiques originaires de Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et de France.

155. Les Samoa souhaitent savoir si une stratégie visant à limiter les nuisances sonores sur les baleines a été élaborée. Elles se disent prêtes à en tester une telle stratégie et soulignent l'importance économique que représente cet aspect pour l'écotourisme. Le Secrétariat indique que les principaux problèmes de nuisances sonores sont causés par les grands navires et les applications militaires, mais que des

parrains font la promotion de moteurs électriques conçus artisanalement (et alimentés par de l'énergie solaire) et de petits moteurs diesel (alimentés par de l'huile de noix de coco), qui sont utiles dans le cadre d'applications pilotes et dont l'utilisation pourrait s'étendre à l'avenir.

156. Les États-Unis indiquent qu'en 2014, 2015 et 2016, les conférence « Our Ocean » ont débouché sur des engagements internationaux à hauteur de 9,2 milliards USD alloués à la préservation et à la protection des océans et sur l'engagement de protéger plus de neuf millions de kilomètres carrés d'océan, soit une superficie qui correspond à la taille des États-Unis.

La Conférence :

- **note avec satisfaction** la mise en œuvre des activités organisées par le Secrétariat à l'occasion de l'Année de la baleine, et convient (sous réserve d'un appui financier suffisant) de garantir sa représentation lors de la conférence « Les baleines dans un océan en pleine évolution », qui se tiendra à Nuku'alofa en mars-avril 2017 ; et
- **invite** les Membres, les soutiens et les collaborateurs potentiels, y compris la Commission baleinière internationale et la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, à fournir un appui financier et technique dans la planification et la mise en œuvre de l'Année de la baleine en 2016-2017, en particulier pour la conférence « Les baleines dans un océan en pleine évolution », qui se tiendra à Nuku'alofa en mars-avril 2017.

Point 9.1.3 de l'ordre du jour : Révision des Plans d'action sur les espèces marines

157. Le Secrétariat informe les Membres des récentes initiatives portant sur la conservation des espèces marines menacées et migratrices visées par le Plan d'action régional sur les espèces marines du PROE.

158. L'Australie, la Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Zélande font part de leur soutien à ces recommandations.

159. L'Australie note que le Secrétariat cherche un soutien afin de convoquer un atelier régional en 2017 ou 2018 sur le thème des espèces marines et de développer un Plan d'action sur les espèces marines actualisé. Elle demande des précisions quant au développement du prochain Plan pour 2018-2023, et que celui-ci soit assorti de propositions budgétaires. L'Australie note également que la Convention sur la baleine aux Tonga pourrait constituer une excellente occasion pour lancer le processus et confirme sa proposition de fournir une aide technique pour la révision du Plan d'action.

160. La Nouvelle-Calédonie informe que le Muséum National d'Histoire Naturelle organise fin 2016 un atelier portant sur le suivi des pontes des tortues marines en Nouvelle-Calédonie. Elle fait part de sa déception suite à la récente visite à Nouméa des consultants nommés pour fournir un rapport complet sur l'écotourisme dans la région, qui, selon elle, était mal préparée. Elle demande par ailleurs au PROE de lui fournir des exemples de protocoles de suivi des pontes des tortues et de fournir un document écrit actualisé sur le fonctionnement de la base de données TREDS du Secrétariat sur les tortues marines, ainsi que de mettre à disposition des informations sur les réseaux d'échouages de manière à pouvoir travailler à la rédaction d'un CDC provisoire pour la mise en place d'un tel réseau en NC. Elle suggère également que le PROE explique mieux aux instances locales les objectifs de la mise en place d'un groupe de travail à

l'échelle sous - régionale sur les espèces envahissantes pour la Mélanésie.

161. La Nouvelle-Zélande déclare soutenir fermement la préservation des requins et d'autres espèces vulnérables et note que les cinq espèces de tortues présentes dans les eaux néo-zélandaises sont totalement protégées en vertu de la loi sur les espèces sauvages. Tout en reconnaissant qu'il peut exister des contraintes pour les États insulaires du Pacifique à devenir signataires de la CITES, la Nouvelle-Zélande soutient et encourage les efforts du PROE afin d'accroître le nombre de membres. Elle appuie également la réduction des débris marins et déclare qu'elle travaille en étroite collaboration avec le PROE en vue de la prochaine réunion de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central.

162. Le Secrétariat remercie les Membres, apprécie la proposition de soutien technique de l'Australie pour la révision du Plan d'action sur les espèces marines, et garantit à la Nouvelle-Calédonie qu'il répondra et traitera concernant sa demande. Le Secrétariat reconnaît également le soutien et les efforts entrepris par la Nouvelle-Zélande et l'Australie dans leur implication auprès des Membres concernant les problématiques de la CITES, en particulier lors des réunions récentes pré-CdP.

163. Le Secrétariat indique qu'un programme est en cours à Wallis et Futuna concernant les espèces envahissantes et la biodiversité, et informe la Conférence d'une visite prochaine à Wallis et Futuna, conjointement avec la Nouvelle-Calédonie et accepte de rendre compte des avancées. Il note également le partenariat avec la Convention de Nouméa et la conférence prochaine des praticiens mélanésiens sur les espèces envahissantes.

164. Les États-Unis saluent les efforts déployés par le Secrétariat en matière de conservation et reconnaissent l'importance de la contribution du Pew Charitable Trusts dans le financement du poste de responsable de la conservation pour les requins et les raies. Les États-Unis conviennent également qu'il est nécessaire de s'attaquer pleinement au problème des débris marins, notamment la réduction des sources terrestres de déchets marins.

Faisant référence **au dugong**, la Conférence :

- **note** l'engagement des îles Salomon et du Vanuatu pour l'initiative globale concernant la conservation des dugongs et des herbiers marins fondée par le Fonds mondial pour l'environnement et la Convention sur les espèces migratoires.

Faisant référence **aux tortues**, la Conférence :

- **réaffirme** l'engagement du PROE au programme du projet PEUMP du FED 11, afin de réduire et d'atténuer la capture accessoire des tortues dans les pêches commerciales ; et
- **soutient** l'implication du Secrétariat dans une nouvelle initiative régionale concernant les tortues à écailles, menée par WWF.

Faisant référence **aux requins et aux raies**, la Conférence :

- **note et approuve** les progrès enregistrés grâce à la nomination d'un responsable de la conservation pour les requins et les raies et **convient** que le Secrétariat doit continuer à soutenir activement les Fidji dans leur proposition de répertorier les raies mobula sur l'Annexe II de la CITES.

Faisant référence **aux conventions internationales**, la Conférence :

- **soutient** l'engagement accru du PROE avec le Secrétariat de la CITES et **appelle** les donateurs et les différents soutiens à envisager le financement d'un poste de responsable de la CITES auprès du PROE.

Faisant référence **aux débris marins**, la Conférence :

- **soutient** les efforts visant à réduire la quantité de déchets en mer non dégradable, en particulier ceux produits pas l'industrie de la pêche.

Faisant référence **aux collaborations régionales**, la Conférence :

- **convient** de faire pression sur les agences gouvernementales des États membres qui ne l'ont pas encore fait afin qu'elles approuvent la transmission au Secrétariat des rapports des observateurs GEN-3, menés par la CPS, relatifs à la capture accessoire des espèces menacées non ciblées et des espèces présentant un intérêt particulier dans les opérations de pêche commerciale dans les ZEE des Membres.

Faisant référence **à l'écotourisme**, la Conférence :

- **convient** de participer à l'examen du Secrétariat concernant l'écotourisme dans les États membres.

Point 9.1.4 de l'ordre du jour : Résultats de la dix-neuvième Table ronde océanienne pour la conservation de la nature

165. Le Secrétariat fait le point pour les Membres sur les derniers travaux de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature, en vue d'informer la Conférence des résultats de la dix-neuvième Table ronde océanienne pour la conservation de la nature sur l'intégration de la biodiversité.

166. Les États-Unis saluent les efforts déployés par le Secrétariat dans le domaine de la biodiversité et conviennent que des efforts supplémentaires devraient être fournis de manière intégrée et globale.

167. Nioué souhaite savoir si la FAO était invitée à la Table ronde et si elle a présenté les travaux liés à l'agriculture, notamment le projet IFAM. Le Secrétariat confirme que c'est bien le cas.

La Conférence :

- **note** le rôle majeur de mécanisme de coordination que joue la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature dans la mise en œuvre du Cadre pour la conservation de la nature et des zones protégées dans le Pacifique insulaire pour la période 2014-2020;
- **convient** que l'intégration de la biodiversité devrait faire partie intégrante des SPANB révisés et actualisés; et qu'elle devrait être appliquée de manière plus coordonnée, plus inclusive et plus intégrée, en impliquant les principales parties prenantes aux niveaux national, sectoriel et local; et
- **prend acte avec satisfaction** des résultats de la dix-neuvième Table ronde océanienne pour la conservation de la nature portant que l'intégration de la biodiversité.

Point 9.2 de l'ordre du jour : Division Changement climatique - Aperçu des activités pour 2017

168. Le Secrétariat fournit un aperçu des activités de la division Changement climatique pour 2017 dans les domaines de la mise en œuvre des mesures d'adaptation, de l'amélioration des capacités, de la connaissance et de la compréhension des risques liés au changement climatique, et de la contribution à la réduction des gaz à effet de serre.

169. Nioué, la Nouvelle-Zélande, les Tonga, l'Australie, les Samoa et la France remercient la division Changement climatique pour son rapport et pour son travail continu dans ce domaine important.

170. Nioué estime que le PROE devrait veiller à être considéré comme le défenseur des questions liées au changement climatique dans la région océanienne. La Nouvelle-Zélande et le Secrétariat partagent cette opinion et font remarquer que le

changement climatique figure au premier plan et est particulièrement mis en exergue dans le nouveau Plan stratégique du PROE.

171. L'Australie attire l'attention sur la récente annonce du Premier ministre australien de consacrer 300 millions AUD au cours des quatre prochaines années à des initiatives liées au changement climatique dans la région océanienne. L'Australie fait également observer que l'importance de la coordination aux niveaux national, régional et mondial figure parmi les thèmes fondamentaux qui sont ressortis du processus de consultation ayant suivi cette annonce. Le Secrétariat convient que la coordination est effectivement vitale et souligne la volonté du PROE de travailler de manière transparente et coopérative avec divers partenaires afin de coordonner les initiatives à un niveau régional.

172. Les Samoa déclarent avoir apprécié la formation pré-COP dispensée par le PROE et prennent note du travail et des progrès réalisés par les projets FINPAC et COSPAC. Les Samoa saluent, par ailleurs, l'assistance fournie par la NOAA au niveau du renforcement des capacités du personnel météorologique océanien et l'aide précieuse portée par les services météorologiques néo-zélandais et britanniques.

173. Le Royaume-Uni explique que les Services météorologiques britanniques étaient ravis d'apporter un appui ciblé concernant les données de la haute atmosphère à la région océanienne et fait remarquer qu'il est essentiel de renforcer les capacités prédictives afin d'améliorer la compréhension du changement climatique mondial.

174. La France informe la Conférence de son implication dans un groupe de travail international qui a été formé pour examiner la réduction des gaz à effet de serre dans le domaine du transport maritime. Nioué remercie la France pour d'avoir soulevé cette question. Le Secrétariat prend également acte de cette évolution et informe la Conférence d'une initiative de l'Organisation maritime internationale (OMI) en collaboration avec l'Union européenne visant à analyser la question du transport maritime et des émissions des gaz à effet de serre dans le monde. Le Secrétariat annonce à la Conférence que le PROE et la CPS ont soumis une lettre de manifestation d'intérêt à l'Union européenne et à l'OMI, et qu'il en attend les résultats.

175. Le Royaume-Uni informe la Conférence d'une prochaine assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et prie les Membres insulaires océaniens de faire entendre leur voix lors de cette réunion, faisant remarquer qu'une source de financement pour les projets d'atténuation du changement climatique serait créée par le biais de l'OACI.

176. Les Tonga présentent à la Conférence le Centre océanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique situé dans les Tonga.

177. La Nouvelle-Calédonie propose de rajouter une recommandation remerciant les membres de l'UICN pour l'adoption de la motion 060 lors du congrès mondial de l'UICN, qui participe au renforcement de la reconnaissance par la communauté internationale de cette problématique. Par ailleurs elle souhaite poursuivre le travail sur l'élaboration d'une politique d'adaptation en Nouvelle-Calédonie.

La Conférence :

- **prend note** du programme de travail 2017 de la division Changement climatique du PROE.
- **remercie** les membres de l'UICN pour l'adoption de la motion 060 Plan d'action pour la résilience de la région océanienne au changement climatique.

Point 9.2.1 de l'ordre du jour : Résultats du projet Finlande-Pacifique visant à réduire la vulnérabilité des États insulaires océaniens

178. Le Secrétariat informe la Conférence des résultats obtenus et des enseignements tirés du processus de mise en œuvre du projet Finlande-Pacifique visant à réduire la vulnérabilité des États insulaires océaniens.

179. Les Samoa, Nioué et les Tonga remercient le Secrétariat et le gouvernement finlandais pour le projet FINPAC.

180. Les Samoa soulignent l'aide fournie par le projet FINPAC en vue d'améliorer les systèmes de prévision, de sensibilisation et d'alerte précoce aux Samoa. Nioué note à son tour les retombées positives générées par le projet, notamment l'installation d'une nouvelle station météorologique, de deux dispositifs de sensibilisation, un compendium et deux projets pilotes menés dans des villages.

181. Les Samoa et Nioué font remarquer que le projet FINPAC arrivera à son terme à la fin de cette année et manifestent un souhait profond de voir la première phase de ce projet se poursuivre, éventuellement grâce à un nouveau financement des gouvernements finlandais et suédois ou à d'autres bailleurs de fonds, moins traditionnels.

182. La Nouvelle-Calédonie approuve les commentaires des Samoa et de Nioué, et demande que les rapports produits dans le cadre du projet FINPAC lui soient transmis.. Elle informe que Météo France basée en NC peut utilement compléter le projet FINPAC en apportant un soutien aux Services météorologiques nationaux (SMN), notamment aux services francophones comme ceux des Vanuatu.

La Conférence :

- **prend acte avec satisfaction** de l'appui financier et technique fourni par le gouvernement finlandais aux États océaniens, aux SMN et aux partenaires;
- **prend note** des résultats du projet FINPAC; et
- **encourage** le PROE à explorer les opportunités par le biais d'une proposition au FVC et à d'autres bailleurs de fonds visant à reproduire les enseignements tirés du projet FINPAC et combler les lacunes identifiées.

Point 9.2.2 de l'ordre du jour : Accord de Paris et préparation de la COP 22

183. Par un document de travail, le Secrétariat informe la Conférence de l'état d'avancement de l'Accord de Paris et du soutien accordé par le PROE aux Membres insulaires océaniens participant à la vingt-deuxième Conférence des parties (COP 22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

184. La Conférence félicite la France pour la façon dont elle a dirigé la COP 21.

185. La France remercie la Conférence de reconnaître les efforts qu'elle a déployés lors de la COP 21, remercie les petits États insulaires en développement pour leur soutien durant la Conférence et salue les nations insulaires océaniennes pour le travail de sensibilisation qu'elles ont mené sur des problématiques découlant des changements climatiques, notamment sur la question des réfugiés du changement climatique.

186. La France souligne l'importance des contributions des îles du Pacifique au succès de la COP 21, et, rappelant la ratification de l'Accord par sept États insulaires du Pacifique, exhorte les pays océaniens restants à le ratifier à leur tout, d'ici à décembre 2016 au plus tard. La France informe que l'Union européenne est

également très active à cet égard et espère que tous ses membres ratifieront l'Accord d'ici la fin de l'année.

187. La France informe que ses territoires d'outre-mer seront également inclus par le biais d'une contribution spécifique, ce qui montre à quel point la France et ses territoires soutiennent la Convention. La Nouvelle-Calédonie est invitée à présenter une liste des activités qu'elle compte entreprendre pour satisfaire aux exigences de la Convention d'ici octobre 2016. La Nouvelle-Calédonie informe que ces informations seront également transmises au Secrétariat.

188. Les Tonga mentionnent le soutien apporté à la COP 21 et le soutien qu'ils apporteront à la COP 22, ainsi que leur intention de ratifier la Convention cette semaine

189. L'Australie informe qu'elle a signé l'Accord de Paris le 22 avril 2016 et qu'elle travaille d'arrache-pied pour le ratifier d'ici la fin de l'année. L'Australie réaffirme son engagement profond envers l'Accord de Paris ainsi qu'envers les actions de lutte contre le changement climatique, et souligne son soutien continu par le biais du renforcement des capacités des négociateurs, particulièrement pour les intervenantes femmes. L'Australie informe qu'elle organisera cette année un événement intitulé « Pacific drinks » à Marrakech, conjointement avec la Nouvelle-Zélande

190. Les États-Unis saluent le rôle crucial joué par les îles du Pacifique dans la conclusion réussie de l'Accord de Paris et indiquent qu'ils ont récemment conclu un accord avec la Chine en marge du G20. Celui-ci lui permet de se rapprocher du seuil pour l'entrée en vigueur établi pour les 55 pays représentant 55 % des émetteurs de carbone. Les États-Unis soulignent par ailleurs ses efforts continus pour aider les États du Pacifique et d'autres pays vulnérables à faire face aux conséquences du changement climatique.

191. Les États-Unis font part de leur engagement à allouer 3 milliards USD au Fonds vert pour le climat et suggère que 50 % de la somme soit versée aux pays les plus vulnérables, notamment aux États insulaires océaniens. Les États-Unis rappellent également à la Conférence la promesse du Président Obama de dédier 30 millions USD à la Conférence des dirigeants des îles du Pacifique pour établir un nouveau programme océanien de lutte contre le changement climatique.

192. Les États-Unis exhortent par ailleurs les États participant à la prochaine conférence du Protocole de Montréal à soutenir l'utilisation décroissante des HCFC qui, s'ils sont supprimés, peuvent faire baisser le réchauffement climatique de 0,5 degré Celsius.

193. Le Royaume-Uni informe la Conférence de son profond engagement envers la COP 22, déclare qu'il s'engage à réduire ses propres émissions de 80 %, et informe qu'il ratifiera prochainement la Convention.

La Conférence :

- **prend note** des informations figurant dans le présent document ;
- **ajoute** des commentaires relatifs aux manières dont le PROE peut aider les États insulaires océaniens à mettre en œuvre l'Accord de Paris ;
- **ajoute** des commentaires relatifs aux manières dont le PROE peut soutenir les États insulaires océaniens à la COP 22 ; et
- **encourage** ceux qui le peuvent à apporter un soutien supplémentaire au travail du PROE dans ce domaine.

Point 9.2.3 de l'ordre du jour : Partenariat océanien de la Nouvelle-Zélande sur l'acidification des océans

194. Le Secrétariat fournit aux Membres un compte-rendu sur le projet de partenariat océanien de la Nouvelle-Zélande sur l'acidification des océans (PPOA) et sur les efforts déployés en vue de faire de ce projet un programme régional, bénéficiant du soutien du FVC.

195. La Nouvelle-Zélande et les États-Unis remercient le Secrétariat ainsi que les autres partenaires, et reconnaissent la contribution apportée par la Principauté de Monaco ainsi que l'engagement de la NOAA, la NIWA et d'autres.

196. La Nouvelle-Zélande et l'Australie accueillent également favorablement les progrès récemment accomplis dans le cadre du développement du programme de travail sur la résilience des écosystèmes côtiers du FVC.

197. L'Australie prend acte de l'engagement de la région océanienne dans le cadre du quatrième symposium mondial sur l'acidification des océans dans un monde en évolution à Melbourne, en Australie.

198. Les États-Unis soulignent le vaste éventail d'activités qu'ils entreprennent actuellement dans le domaine de l'acidification des océans, dont notamment le programme Argo (bouées océaniques), la formation du personnel en gestion et en surveillance de l'acidification des océans, ainsi que l'engagement de fonds destinés à la lutte contre l'acidification des océans dans les pays ACP.

199. Nioué exhorte le Secrétariat, les Membres et les partenaires à continuer d'accroître l'engagement des Membres et des partenaires vis-à-vis de l'acidification des océans.

La Conférence :

- **note** avec satisfaction le soutien apporté par la Nouvelle-Zélande et la Principauté de Monaco au projet PPOA ;
- **encourage** le PROE et les États et territoires membres à faire des efforts en matière de surveillance et d'adaptation à l'acidification des océans due au changement climatique une priorité, et à coordonner leurs efforts en matière d'acidification des océans ; et
- **encourage** le PROE à poursuivre ses efforts visant à transformer le projet PPOA en un programme régional de travail complet grâce au soutien apporté par le FVC et d'autres bailleurs de fonds.

Point 9.2.4 de l'ordre du jour : Progrès et avenir du PSPCC - Suivi régional du Pacifique : intégration et Mécanisme régional d'appui technique

200. Le Secrétariat informe les Membres des progrès accomplis dans les travaux menés dans le cadre des composantes du Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques - (PSPCC-RP) et sollicite l'appui de la Conférence pour garantir que les travaux d'intégration avancent dans d'autres États.

201. Soulignant que les composantes du PSPCC-RP mises en œuvre par le PROE et administrées par la Banque asiatique de développement prendront fin le 1er juin 2017, le Secrétariat sollicite l'avis des Membres concernant le mécanisme régional d'appui technique (RTSM) et la voie à suivre afin qu'il continue de servir au mieux les Membres à l'avenir.

202. Les Samoa se félicitent de l'appui fourni par l'entremise du RTSM, mais se disent préoccupées par les difficultés techniques rencontrées au cours de la soumission de propositions en ligne. Le Secrétariat

présente ses excuses pour ce problème technique et s'engage auprès de la Conférence à régler celui-ci.

203. La Nouvelle-Zélande remercie le Secrétariat d'avoir fourni ces dernières informations et salue les approches d'intégration utilisées. Elle souhaiterait par ailleurs savoir dans quelle mesure les pays qui bénéficient de l'appui du RTSM considèrent que celui-ci répond à leurs besoins. Le Secrétariat fait savoir que les États fédérés de Micronésie sont le seul Membre bénéficiant du RTSM à être présent, et s'engage par conséquent à préparer un rapport sur l'utilité du mécanisme et à le distribuer aux Membres.

La Conférence :

- **prend acte** des progrès accomplis au titre du programme stratégique ;
- **donne l'instruction** au Secrétariat de veiller à ce que les outils et les approches d'intégration élaborés au titre du programme stratégique soient intégrés aux services techniques du PROE afin d'aider les Membres à régler les problèmes liés à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe ;
- **sollicite l'avis** de la Conférence sur l'avenir du RTSM une fois que le PSPCC-RP sera arrivé à son terme le 1er juin 2017 ; et
- **demande** au Secrétariat de fournir un rapport sur l'utilité des outils d'intégration et du mécanisme régional d'appui technique d'ici la fin du mois d'octobre 2016 au plus tard.

Point 9.3 de l'ordre du jour : Division Gestion des déchets et lutte contre la pollution - Aperçu des activités pour 2017

204. Le Secrétariat fournit un aperçu des activités du programme de travail de la division Gestion des déchets et lutte contre la pollution pour l'année 2017 dans les domaines que sont l'appui à la gestion des déchets solides, l'appui à la gestion de la pollution, et l'appui à la gestion des déchets dangereux.

205. Nioué, les Tonga et les États fédérés de Micronésie saluent le soutien continu apporté par la division Gestion des déchets et lutte contre la pollution.

206. Nioué exprime sa reconnaissance particulière pour les efforts déployés dans le cadre du projet PacWaste, financé par l'Union européenne et administré par le PROE. Nioué salue, en outre, l'aide fournie par l'Australie et la Nouvelle-Zélande au niveau des infrastructures de valorisation des déchets.

207. Les Tonga et Nioué demandent l'appui du PROE pour développer des stratégies et des plans nationaux de gestion des déchets. Le Secrétariat prend note de ces demandes.

208. La Nouvelle-Calédonie souligne la relation fructueuse établie entre la division Gestion des déchets et lutte contre la pollution et le projet INTEGRE, et ajoute que la Nouvelle-Calédonie se réjouit de travailler en étroite collaboration avec la division dans le cadre des projets à venir financés par le 11e FED. Elle salue le travail en transversalité réalisé avec les autres divisions et partenaires. Elle confirme que les acteurs privés et publics de Nouvelle-Calédonie sont prêts à échanger des outils et expériences pratiques en matière de traitement des déchets et de lutte contre la pollution.

209. En réponse à une question de la Nouvelle-Calédonie au sujet de la proposition du PROE/de la CPS en faveur d'un Centre technique maritime, le Secrétariat explique que la proposition vise à explorer des modes de transport à faibles émissions de carbone dans la région océanienne.

La Conférence :

- **prend note** du programme de travail 2017 de la division Gestion des déchets et lutte contre la pollution du PROE.

Point 9.3.1 de l'ordre du jour : Résultats de la Table ronde pour un Pacifique propre 2016

210. Le Secrétariat rend compte des résultats fructueux de la Table ronde inaugurale pour un Pacifique propre et la *Déclaration finale de la Table ronde pour un Pacifique propre 2016.*

211. Les États fédérés de Micronésie soulignent leur participation à la Table ronde pour un Pacifique propre et leur appui à la déclaration finale.

212. Les Kiribati remercient le Secrétariat et reconnaissent le financement apporté à la Table ronde par l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) et l'Union européenne.

213. La Nouvelle-Calédonie présente ses excuses pour son absence lors de la Table ronde pour un Pacifique propre. Le Secrétariat remercie la Nouvelle-Calédonie et accepte ses excuses.

La Conférence :

- **prend acte** des résultats fructueux de la Table ronde inaugurale pour un Pacifique propre ;
- **salue** le soutien financier de l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) et de l'Union européenne à la Table ronde pour un Pacifique propre ;
- **note avec satisfaction** la Déclaration finale de la Table ronde pour un Pacifique propre 2016 ; et
- **approuve** la proposition de tenir une Table ronde pour un Pacifique propre tous les deux ans, sous la direction d'un Comité directeur du Pacifique plus propre.

Point 9.3.2 de l'ordre du jour : Gestion des débris et des plastiques marins

214. Dans un document de travail, le Secrétariat fournit une mise à jour détaillée, assortie de recommandations, de ses dernières analyses et recherches relatives l'ingestion de plastiques par les poissons marins.

215. La France et l'Australie saluent les mesures prises concernant les plastiques marins et remercient le Secrétariat pour sa présentation.

216. La France souligne que cette question revêt une importance majeure pour la région océanienne. Elle informe la Conférence qu'elle a instauré une interdiction des sacs plastiques et transmet aux Membres la Déclaration d'intention de la troisième Conférence sur l'océan qui s'est tenue à Washington.

217. L'Australie fait observer que les débris marins sont un problème mondial et que, si les moyens disponibles diffèrent d'une nation à l'autre, il pourrait être bénéfique pour les plus petits pays de s'inspirer des autres et d'apprendre des solutions prises par eux. L'Australie indique qu'elle met actuellement à jour son Plan de réduction de la menace posée par les matières plastiques pour la vie marine, qui pourrait s'avérer utile pour d'autres pays. En outre, elle signale qu'elle collabore avec ses États et territoires intérieurs, ainsi qu'avec différents secteurs afin de supprimer progressivement d'ici 2018 l'utilisation de microplastiques dans les produits de soin.

218. Le Royaume-Uni informe la Conférence de sa loi visant à interdire la présence de micro-billes dans les produits cosmétiques et indique que l'utilisation de sacs plastiques a diminué de 80 % sur son territoire après que ceux-ci sont devenus payants.

La Conférence :

- ❖ **prend acte** des progrès accomplis dans l'analyse de l'ingestion de plastiques par les poissons du Pacifique Sud. Le rapport sera publié fin 2016, une fois terminée l'analyse des échantillons des Samoa, de la Polynésie française et de l'île de Pâques ;
- ❖ **prend acte** des progrès accomplis pour sensibiliser les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) de la région à cette question et pour coordonner les travaux avec elles en vue de répondre aux violations en matière de pollution dont sont responsables les pays pratiquant la pêche hauturière.
- ❖ collabore avec le PROE pour **inviter** les ministères des États membres concernés à défendre l'inclusion des navires de pêche dans le texte du Mémorandum d'accord de Tokyo sur le contrôle par l'État du port dans la région de l'Asie et du Pacifique et exhorte les Membres à ratifier et à mieux appliquer les instruments internationaux principaux relatifs à la sécurité des navires de pêche, notamment l'Accord du Cap de 2012, la Convention STCW-F et la Convention sur le travail dans la pêche (n_o 188) ;
- ❖ **appuie** la modélisation, le suivi et les recherches perpétuels concernant les effets des débris marins afin d'identifier, d'une part, les points locaux d'accumulation et, d'autre part, les voies de dispersion lointaine de débris marins provenant potentiellement de sources importantes, telles que les navires de pêche ;
- ❖ **salue** les efforts déployés par le Secrétariat pour s'ériger en centre régional pour les débris marins, étudier leur incidence et suivre l'ingestion de microplastiques dans l'estomac des espèces de poisson les plus courantes et des poissons commerciaux pour y déceler des polluants organiques persistants ; et
- ❖ **approuve** et **soutient** la création d'un Plan d'action contre les débris marins et les matières plastiques pour appliquer des mesures de gestion des débris marins, renforcer les programmes communautaires d'élimination des déchets et mettre en œuvre du Plan régional océanien pour les installations portuaires de réception des déchets.

Point 9.3.3 de l'ordre du jour : Création d'un mécanisme régional de coordination de la gestion des déchets produits lors des catastrophes

219. Le Secrétariat informe les Membres des activités menées récemment en matière de gestion des déchets produits lors des catastrophes et demande à la Conférence d'approuver la création d'un mécanisme régional de coordination de la gestion des déchets produits lors des catastrophes en collaboration avec les acteurs concernés. Ce mécanisme devrait intégrer les principes prévus par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et faciliter la fourniture aux États et territoires membres du PROE d'une aide financière et technique en temps voulu.

220. Les Samoa remercient le Secrétariat pour son rapport et se déclarent favorables à la rédaction de directives relatives à la gestion régionale des déchets produits lors des catastrophes. En réponse à une question formulée par les Samoa, le Secrétariat indique que la question de la gestion des déchets produits lors des catastrophes est reprise au titre des objectifs 1 et 2 du FRDP.

La Conférence :

- ❖ **prend note** du fait que l'élaboration des directives relatives à la gestion régionale des déchets produits lors des catastrophes devait tenir compte du contexte régional grâce au Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP) ;
- ❖ **approuve** la création d'un mécanisme régional de coordination de la gestion des déchets produits lors des catastrophes par le groupe de travail sur la gestion des déchets produits lors des catastrophes mis

sur pied à l'issue de la Table ronde pour un Pacifique propre, conformément aux principes d'harmonisation établis du CORP.

Point 9.3.4 de l'ordre du jour : Amiante dans le Pacifique

221. Le Secrétariat informe la Conférence de la gestion de l'amiante dans la région océanienne. On retrouve de l'amiante dans sept États insulaires océaniens, des matériaux en amiante sont réutilisés et revendus dans au moins cinq endroits et des « nouveaux » matériaux contenant de l'amiante sont vendus dans des points de vente à au moins deux endroits. Les informations de ces conclusions sont davantage détaillées dans le document du projet PacWaste intitulé, « *The State of Asbestos in the Pacific* », qui a été distribué à tous les délégués.

222. Le Secrétariat invite la Conférence à débattre de ces conclusions et à envisager une interdiction des importations d'amiante et la revente ou réutilisation de matériaux en amiante déjà existants, et ce dans l'ensemble de la région océanienne.

223. L'Australie, Nauru, la France, la Nouvelle-Zélande, la République de Kiribati et les États fédérés de Micronésie se montrent très en faveur d'une interdiction de l'amiante pour l'ensemble du Pacifique.

224. Les Samoa, les Tonga, et les îles Cook expriment leurs inquiétudes quant aux ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une interdiction de l'amiante. Les îles Cook et les Tonga déclarent qu'elle sont favorables à une future interdiction de l'amiante mais qu'actuellement elles seraient incapables de soutenir la recommandation d'adopter une interdiction de l'amiante dans la région océanienne en raison de problèmes liés aux ressources et aux capacités.

225. Les Samoa et les Tonga s'inquiètent des conséquences d'une telle interdiction sur l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

226. La Nouvelle-Zélande souligne que sa législation visant à interdire la production et l'importation d'amiante a été approuvée récemment et propose de partager les documents correspondants et ses analyses avec les Membres insulaires océaniens. La Nouvelle-Zélande ajoute qu'elle est membre de l'OMC et qu'elle pourrait donc apporter ses conseils sur la question. L'Australie propose également de partager les informations dont elle dispose à ce sujet.

227. L'Australie conseille par ailleurs à la Réunion d'assister à une prochaine conférence organisée par l'Agence de sécurité en charge de l'éradication de l'amiante (Asbestos Safety Eradication Agency) qui aura lieu à Adélaïde en novembre, et au cours de laquelle des informations seront diffusées sur la communication et les bonnes pratiques relatives aux défis posés par l'amiante. Le Secrétariat remercie l'Australie pour cette information et déclare qu'il assistera à la conférence.

228. Les États-Unis soulignent que la production, l'importation et l'exportation de produits d'amiante sont encore légales aux États-Unis lorsqu'elles sont réglementées, et que tant que cette politique n'est pas modifiée par des procédures internes, ils ne pourront se joindre à une interdiction océanienne de l'amiante. Les États-Unis prennent acte des préoccupations environnementales et sanitaires des Membres et suggèrent que la recommandation vise à ce que le Secrétariat appuie les Membres pour éliminer ces préoccupations. Ils ont également proposé que le texte de la recommandation soit

modifiée, changeant « approuver » en « envisager », surtout à la lumière des inquiétudes exprimées par les Membres relativement aux implications pour l'OMC et la nécessité d'envisager les vastes implications politiques de cette interdiction dans leur globalité.

229. Prenant acte des inquiétudes formulées par plusieurs Membres au sujet d'un projet d'interdiction de l'amiante dans le Pacifique, la Conférence a accepté de reformuler la recommandation.

La Conférence :

- **prend note** de la synthèse du rapport The State of Asbestos in the Pacific (« La situation en matière de gestion de l'amiante dans le Pacifique ») créé dans le cadre du projet PacWaste, qui résume les conclusions du projet d'étude régionale de référence sur la gestion de l'amiante (Regional Asbestos Baseline Survey) ;
- **salue** les résultats de la Table ronde pour un Pacifique propre ;
- **prend note** de l'intérêt des Membres insulaires océaniens à interdire l'importation d'amiante dans le contexte de Pacifique sain et propre ; et
- **exhorte** le Secrétariat à conseiller les Membres quant aux implications et aux mécanismes de gestion de l'amiante.

Point 9.3.5 de l'ordre du jour : Compte rendu sur l'élaboration de la phase II de J-PRISM

230. Le Secrétariat informe la Conférence de l'élaboration, de la description et des objectifs de la deuxième phase du Projet de coopération technique japonaise pour la promotion d'initiatives régionales relatives à la gestion des déchets solides dans les îles océaniennes (J-PRISM II), financée par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA).

231. Les Kiribati soulignent que, même si elles ne participent pas à la deuxième phase de J-PRISM, elles sont ravies de continuer à prendre part aux formations régionales et remercient la JICA pour cette possibilité.

La Conférence :

- **prend note** de la description et des objectifs du projet J-PRISM II à la fois au niveau régional et dans les États insulaires océaniens ;
- **reconnaît** les opportunités que présente J-PRISM II pour le développement de capacités individuelles et institutionnelles visant à l'amélioration de la gestion des déchets solides dans la région du Pacifique ; et
- **encourage** les autres partenaires de développement à collaborer au J-PRISM II par l'entremise du PROE.

Point 9.4 de l'ordre du jour : Division Surveillance environnementale et gouvernance — Aperçu des activités pour 2017

232. Le Secrétariat fournit un aperçu des activités du programme de travail de la division Surveillance environnementale et gouvernance pour 2017 liées à la création de cadres favorables, au renforcement de la législation environnementale, à l'intégration, au renforcement des capacités, au suivi et à la rédaction de rapports.

La Conférence :

- **prend acte** du programme de travail 2017 de la division Surveillance environnementale et gouvernance du PROE.

Point 9.4.1 de l'ordre du jour : Évaluation environnementale stratégique

233. Le Secrétariat fait le point sur l'Évaluation environnementale stratégique (EES) du PROE et sollicite l'approbation de la Conférence quant à la sensibilisation et au renforcement des capacités de l'EES pour les Membres.

234. Kiribati reconnaît les efforts fournis par le Secrétariat à ces fins et salue l'aide proposée, notant qu'elle sera également utile pour la sensibilisation et apportera un renforcement significatif des capacités au niveau national.

235. La Nouvelle-Calédonie reconnaît la valeur du travail fourni par la division et notamment leurs guides méthodologiques tel que celui sur les évaluations d'impact sur l'environnement (EIE). Dans le cadre de la politique de recouvrement des coûts du Secrétariat, la Nouvelle-Calédonie encourage le Secrétariat à inclure dans tous les projets une ligne budgétaire permettant la traduction en français des documents techniques afin de ne pas imputer cela au budget de fonctionnement.

236. Nioué informe la Conférence que la formation récente sur les EIE a grandement contribué à la préparation des documents officiels soumis au gouvernement pour approbation.

La Conférence :

- **approuve** la sensibilisation et le renforcement de capacité de l'EES pour les États membres, via l'inclusion d'un module EES dans le manuel de formation aux EIE et d'ateliers dédiés à l'EES.

Point 9.4.2 de l'ordre du jour : Négociations dans le cadre de la BBNJ

237. Le Secrétariat fournit à la Conférence un compte-rendu sur l'évolution des négociations menées dans le cadre de la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction* - BBNJ) et sollicite l'approbation des Membres quant au rôle du PROE dans le développement d'un instrument international juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

238. Nauru exprime sa reconnaissance au Secrétariat pour le renforcement des capacités et la compréhension technique dans le domaine important de la BBNJ.

239. L'Australie fait écho à l'observation de Nauru en ce qui concerne l'importance de ces travaux et remercie la division Surveillance environnementale et gouvernance pour son rapport. L'Australie souligne son engagement actif dans le domaine de la BBNJ et reconnaît le soutien apporté par le Secrétariat ainsi que par d'autres agences régionales.

240. Les États-Unis indiquent que le PROE n'a pas de rôle officiel au sein des processus du Comité préparatoire sur la BBNJ qui sont actuellement en cours à l'ONU. Les États-Unis notent par ailleurs que le soutien du PROE aux PEID océaniens est d'ordre technique, et fourni en collaboration avec d'autres agences et partenaires régionaux, et demandent au PROE de continuer à informer les Membres.

241. Le Secrétariat remercie la Conférence pour ses observations.

La Conférence :

- **accueille favorablement** le rôle du PROE qui contribue à assister techniquement les Membres dans le cadre du processus de la BBNJ ;
- **prend note avec satisfaction** du soutien technique continu apporté aux Membres insulaires océaniens par le PROE en collaboration avec d'autres agences régionales et partenaires, en particulier le bureau du Commissaire de l'océan Pacifique, afin de tenir les Membres informés ; et
- **encourage** les Membres a s'engager davantage dans le processus de BBNJ.

Point 9.4.3 de l'ordre du jour : Services d'appui pour la collecte des données de surveillance de l'environnement

242. Le Secrétariat rend compte à la Conférence des services d'appui aux données de surveillance de l'environnement fournis par le PROE aux Membres et sollicite son approbation afin de maintenir ces services.

La Conférence :

- **prend note** des services de gestion des données sur l'environnement fournis aux Membres à travers les différentes plateformes susmentionnées ;
- **approuve** les efforts déployés par le PROE afin de continuer à travailler avec les Membres dans le but de collecter, stocker et gérer des données sur l'environnement ; et
- **s'engage** à faciliter, à travers des accords de partage des données adaptés, l'accès aux données afin d'établir les informations de référence et de permettre la mise à jour des données actuellement à disposition.

Point 9.5 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de programme/budget de travail pour 2017

243. Le Secrétariat présente son projet annuel de programme/budget de travail pour 2017

244. La Nouvelle-Zélande déclare que les projections de budget prévisionnel semblent prometteuses, mais demande la situation fiscale générale du PROE en vue de 2017 et la balance à la fin de 2017. Le Secrétariat répond que le déficit budgétaire global au début 2017 n'est pas encore certain au moment présent, mais que les dépenses réelles rapportées au budget seront actualisées dans les prochaines semaines. Il est noté que les recettes sont exclues du budget si elles ne sont pas entièrement garanties.

245. Concernant les fonds de réserve, la Nouvelle-Zélande demande si l'augmentation volontaire de 5 % des contributions est désormais affectée à ces fonds ou si elle est utilisée pour compenser le déficit. Le Secrétariat indique que les fonds de réserve n'ont jamais été inclus dans les études du budget puisqu'ils se développent au fil du temps, rappelant la résolution de la 26ème Conférence d'affecter les contributions volontaires à ces fonds de réserve. Cependant, comme celles-ci ont été reçues à diverses échéances, le Secrétariat attend d'avoir une meilleure connaissance des sommes perçues avant de les intégrer au fond de réserve.

246. Concernant les arrangements fixés avec l'Union européenne, la Nouvelle-Zélande demande si le PROE ne devrait pas percevoir des frais de gestion de 7 % plutôt que de 12 % et, si tel est le cas, quel en serait l'impact sur le soutien au programme. Le Secrétariat note qu'il s'agit d'une position commune, partagée avec le CORP, et que cette position sera négociée dans une approche commune en vue de garantir que des frais justes sont perçus pour la prise en charge de travail.

247. La Nouvelle-Zélande note qu'il s'agit là d'une occasion de garantir que le plan stratégique possède des ressources correctes et qu'il ne dépend pas uniquement des sources de financement. La Nouvelle-Zélande suggère par ailleurs que cela nécessite un certain degré de sélectivité quant au choix des sources de financement. Le Secrétariat convient que la stratégie doit disposer de ressources et que le financement doit être aligné sur la stratégie. Au cours de discussions menées avec le gouvernement de Suède, il est apparu que celui-ci envisage depuis quelques temps déjà de devenir partenaire du PROE. Le Secrétariat fait savoir que le travail du PROE et le nouveau Plan stratégique ont été

soumis au gouvernement suédois, afin que ce nouveau partenariat soit fondé sur des priorités identifiées par les Membres. Le Secrétariat continue de s'assurer que le Plan stratégique est enrichi des contributions émanant de nouveaux partenariats, ainsi que ceux déjà existants.

248. L'Australie demande des précisions quant aux termes utilisés dans le budget, notamment « les recettes non garanties » qui connaissent une augmentation considérable ainsi que le terme « autre recette ». Le Secrétariat indique que le terme « recette non garantie » représente ce qui serait injecté dans le budget principal et correspond aux frais de gestion du programme escomptés découlant de la mise en œuvre de nouveaux projets, comme celui mené avec la Suède. L'Australie encourage l'utilisation de notes de bas de page dans les prochains documents budgétaires afin d'avoir une meilleure compréhension des termes utilisés.

249. La Nouvelle-Calédonie note que malgré une réduction du budget depuis 2015, cela ne représente pas un problème majeur étant donné qu'il s'agit d'une année charnière avec notamment l'adoption du nouveau Plan stratégique. Au vu des prévisions concernant les projets en préparation, on peut se montrer optimiste. La Nouvelle-Calédonie fait par ailleurs observer l'augmentation de la charge de travail du Secrétariat et indique qu'il est nécessaire que le PROE continue à renforcer ses capacités afin d'être réactif et poursuive son implication sur le terrain par le biais de résultats tangibles.

250. L'Australie confirme être impatiente de signer un nouvel accord pluriannuel maintenant que le Plan stratégique est adopté.

251. La Nouvelle-Calédonie indique ne pas avoir eu suffisamment de temps pour consulter pleinement le budget et reviendra vers le Secrétariat le moment venu afin de faire part de sujets ou problèmes revêtant un intérêt particulier.

252. Nioué reconnaît les efforts du Secrétariat et indique qu'il existera des opportunités pour le Secrétariat de soutenir les projets des Membres dans le cadre du FEM et du FVC.

253. Le Secrétariat note que ces efforts font partie de la stratégie des petits États insulaires visant au développement d'une proposition conjointe avec le SFIP à soumettre au FVC, et témoigne de la volonté de travailler avec les Membres sur les projets pour les fonds du FEM non alloués.

La Conférence :

- **examine** et **approuve** le programme/budget de travail proposé qui s'élève à 15 164 886 USD.

Point 10 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres

Point 10.1 de l'ordre du jour : Programme hydrologique régional

254. Les Samoa présentent une proposition pour l'établissement d'un Programme hydrologique régional au sein du PROE, et invitent la Conférence à discuter et approuver la proposition.

255. La Nouvelle-Calédonie fait remarquer son grand intérêt pour les questions hydrologiques et développe un partenariat sur ce sujet est en projet avec la Polynésie française. Elle fait référence à une réunion récente avec l'OMM au cours de laquelle un nouveau projet a été proposé, visant à réactiver le programme HYCOS et développé par la CPS. La Nouvelle-

Calédonie est favorable à la mise en place d'un Programme régional d'hydrologie et souhaite y être associé. Elle annonce qu'elle serait en faveur d'une recommandation plus large demandant aux organisations régionales et à l'OMM de mettre en œuvre les recommandations du CMO3 plutôt que de demander le seul soutien institutionnel au sein du PROE.

256. Les Samoa expliquent que le concept de la proposition pour un Programme hydrologique régional est issu de la Déclaration de Nuku'alofa. Les Samoa ajoutent également que le programme pour l'eau et l'assainissement de la CPS a pour objectif principal la gestion de l'eau, mais n'est pas très actif au niveau de l'hydrologie.

257. L'observateur de la CPS remercie les Samoa d'avoir abordé la question et reconnaît qu'il est nécessaire de consacrer plus d'efforts à ce domaine. Les Samoa soulignent l'excellent travail d'HYCOS, mais font part de leurs préoccupations quant à la durabilité et la continuité.

258. La Nouvelle-Zélande fait remarquer le grand intérêt régional pour l'hydrologie et le besoin de reconnaître les lacunes dans ce domaine.

259. Nioué et Tokelau soutiennent l'initiative proposée par les Samoa. De plus, Tokelau fait part de son appréciation et de sa gratitude envers le gouvernement des Samoa pour son appui dans la formation du personnel des Services météorologiques.

La Conférence :

- **approuve** la demande des Samoa pour un appui pour un programme de services hydrologiques ;
- **recommande** que le PROE, la CPS et l'OMM discutent de la mise en œuvre de la recommandation CMO3, et la préparent détail pour garantir une démarcation claire des mandats ; et
- **salue** le PROE, la CPS et l'OMM pour leur partenariat et leur demande de continuer à renforcer leur collaboration et leur partenariat autour de questions transversales telles que les services météorologiques et hydrologiques.

Point 11 de l'ordre du jour : Coopération régionale

Point 11.1 de l'ordre du jour : Compte rendu des réunions des directeurs des organisations membres du CORP

260. Le directeur général donne un résumé verbal des résultats des réunions des directeurs des organisations membres du CORP en 2016, faisant remarquer que ces réunions sont un mécanisme précieux pour le partage d'informations et le développement de nouvelles méthodes de travail conjointes.

261. En réponse à une demande de la Nouvelle-Zélande, le directeur général explique qu'un rapport écrit consolidé sera mis à la disposition des Membres.

262. Les Tonga remercient le directeur général pour le rapport verbal et expriment l'appréciation des Tonga pour l'approche du CORP de l'appui qu'elles ont reçu durant la COP 21.

263. Les Samoa expriment également leur appréciation de l'approche de coopération régionale démontrée par les agences du CORP, plus particulièrement dans leur appui des services météorologiques et leurs efforts pour lutter contre le changement climatique, et remercient le directeur général pour le rapport verbal.

La Conférence :

- **prend note** du compte rendu verbal présenté par le Directeur général sur les réunions des directeurs des organisations membres du CORP tenues en 2016.

Point 12 de l'ordre du jour : déclarations des observateurs

264. Plusieurs observateurs ont participé au 27SM, parmi lesquelles des agences du CROP, des ONG et d'autres groupes environnementaux et pour la conservation de l'environnement. Les observateurs ont fait une déclaration en indiquant leurs domaines de travail et les partenariats possibles avec les Membres et le Secrétariat. La liste des observateurs ainsi que leurs déclarations figurent dans l'annexe V.

Point 13 de l'ordre du jour : Questions diverses

265. Aucune autre question ne doit être abordée.

Point de l'ordre du jour 14 : Réunion ministérielle de haut niveau

266. La réunion ministérielle de haut niveau de la 27e Conférence du PROE s'est tenue le 22 septembre 2016, en la présence de ministres et d'autres hauts représentants. La réunion est présidée par l'honorable Billy Talagi, ministre des Ressources naturelles de Nioué.

Point de l'ordre du jour 14.1 : Ouverture et prière

267. La réunion ministérielle de haut niveau s'ouvre par une prestation musicale des élèves de l'école primaire de Nioué, et se poursuit par une prière inaugurale prononcée par le révérend Navy Salatielu.

268. Les remarques inaugurales formulées par l'honorable Billy Talagi sont jointes en Annexe VI.

Point de l'ordre du jour 14.2 : Objectifs de développement durable

269. Les ministres et les délégués de haut niveau discutent des ODD, des défis qui se posent lors de leur mise en œuvre dans le Pacifique, et de la meilleure manière de transposer des questions mondiales dans les contextes régional et national en vue d'un Pacifique résilient.

270. Les présentations suivantes sont faites par : l'honorable Siaosi Sovaleni, vice-premier ministre des Tonga ; l'honorable Taefu Lemi Taefu, ministre associé des Ressources naturelles et de l'Environnement ; l'honorable Vodrick Detsiogo, ministre assistant, gouvernement de Nauru ; et SE Jackie Frizelle, Haut-commissaire auprès de la Nouvelle-Zélande, Samoa.

Point de l'ordre du jour 14.3 : Changement climatique

271. Les ministres et délégués de haut niveau discutent des défis et des occasions pour le Pacifique dans le sillage de la COP21, et des avancées réalisées dans le cadre de l'Accord de Paris.

272. Des présentations ont été faites par : M. Jean-Luc Faure-Tournaire, représentant permanent adjoint de la France auprès de la CPS et du PROE ; et l'honorable Wilbur Heine, ministre de l'Éducation, gouvernement de la République des îles Marshall.

Point de l'ordre du jour 14.4 : Océans

273. Les ministres et délégués de haut niveau discutent de la Conférence des Nations Unies sur les océans qui se tiendra à New York en juin 2017 et sera coorganisée par les Fidji. Les délégués indiquent que la Conférence constitue une excellente occasion d'énoncer les principaux problèmes liés aux océans pour le Pacifique, dont l'économie bleue, les aires marines protégées, la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ), et la conservation de moyens de subsistance durables.

274. Presentations were made by: The Hon. Lorna Eden, Assistant Minister, Local Government, Housing and Environment, Government of Fiji; The Hon. Tebao Awerika, Minister, Ministry of Environment, Lands and Agricultural Development, Government of Kiribati; The Hon. Kiriau Turepu, Minister, National Environment Services, Government of Cook Islands; and Ms Deb Callister, Assistant Secretary, Marine and International Heritage Branch, Australian Department of the Environment and Energy.

Agenda Item 14.5: Alofi Communiqué

275. Les ministres et délégués de haut niveau sont convenus d'un communiqué, repris à l'Annexe VII.

Point de l'ordre du jour 15 : Date et lieu de la vingt-septième Conférence du PROE

276. La Conférence :

- **convient** que la vingt-septième Conférence du PROE se tiendra aux Samoa en 2017, à une date qui sera communiquée ultérieurement par le Secrétariat.

Point de l'ordre du jour 16 : Adoption du rapport de la vingt-septième Conférence du PROE

277. La Conférence :

- **adopte** les **recommandations et décisions** du rapport de la vingt-septième Conférence du PROE.

Point de l'ordre du jour 17 : Clôture de la Conférence

278. La Conférence est officiellement close à 17 h 20 le 22 septembre 2016.

ANNEXE I: Liste des Participants

AMERICAN SAMOA

Mr. Fa'amao Asalele
Deputy Director
American Samoa Environmental
Protection Agency (AS-EPA)
PO Box PPA
PAGO PAGO, American Samoa 96799
Email: faamao.asalele@epa.as.gov

Mr. Neil Pilcher
AS-EPA's SPREP Coordinator
AS-EPA
PAGO PAGO, American Samoa 96799
Email: neil.pilcher@epa.as.gov

AUSTRALIA

Ms. Deb Callister
Assistant Secretary
Marine and International Heritage Branch
Australian Department of the Environment and Energy
E: Robert.christie@environment.gov.au

Robert Christie
Head of Delegation
Assistant Secretary
Pacific Aid Effectiveness and Advice Branch
Pacific Division
Australian Department of Foreign Affairs and Trade
E: deb.callister@environment.gov.au

Ms. Sharon Lane
Assistant Director
Pacific and Coral Triangle Section
Marine and International Heritage
Australian Department of the Environment and Energy
E: Sharon.lane@environment.gov.au

Ms Rhona McPhee
Assistant Director
Fisheries and Environment Section
Pacific Division
Australian Department of Foreign Affairs and Trade
E: Rhona.McPhee@dfat.gov.au

COOK ISLANDS

Hon. Kiriau Turepu
Minister
National Environment Services
Government of Cook Islands
Cook Islands
E: joseph.brider@cookislands.gov.ck

Mr. Joseph Brider
Director
National Environment Service (NES)
Rarotonga
Cook Islands
P: (682) 21 256
E: joseph.brider@cookislands.gov.ck

FEDERATED STATES OF MICRONESIA

Mr. Wilson Waguk
Deputy Chief of Mission
FSM Embassy in Fiji
Suva
E: waguk.finkol@gmail.com

FIJI

Hon. Lorna Eden
Assistant Minister
Local Government, Housing and Environment
Government of Fiji
Suva, Fiji
E: lorna.eden@govnet.gov.fj

FRANCE

M. Jean-Luc Faure-Tournaire
Representant Permanent Adjoint de la France
Aupres de la Communaute du Pacifique et du PROE
Délégation Française auprès de la CPS
Nouméa / Nouvelle-Calédonie
T: (687) 261603

E: jean-luc.faure-tournaire@diplomatie.gouv.fr

KIRIBATI

Hon. Tebao Awerika
Minister
Ministry of Environment, Lands and Agricultural Development
Government of Kiribati
P.O. Box 234
Bikenibeu, Tarawa
Kiribati
E: awerika@gmail.com

Mr. Taulehia Pulefou
Senior Environment Officer
Chemical and Waste Management unit
Ministry of Environment, Lands and Agricultural Development
PO Box 234
Bikenibeu, Tarawa
Kiribati
P: (686) 28647/28211/28507
F: (686) 28334
E: taulehiap@environment.gov.ki

MARSHALL ISLANDS

Hon. Wilbur Heine
Minister of Education
Government of Marshall Islands
PO Box 2
Majuro
Marshall Islands 96960
E: warwick47@gmail.com

NAURU

Hon. Vodrick Detsiogo
Assistant Minister
Government of Nauru
Government Offices
Yaren District
Republic of Nauru
E: mavis.depaune@naurugov.nr
monmave@gmail.com

Ms Mavis. Depaune
Acting Secretary
Dept of Commerce, Industry and Environment
Government Offices
Yaren , Nauru
T: +674 557 3133 ext 303
M: +674 557 3369
Email: mavis.depaune@naurugov.nr mon mave@gmail.com

NEW CALEDONIA

Ms Anne-Claire Goarant
Regional Cooperation & External Affairs
Government of New Caledonia
14 rue G Clemenceau
98800 Noumea Cedex
New Caledonia
T: +687 75 28 59
E: anne-claire.goarant@gouv.nc

NEW ZEALAND

H.E. Jackie Frizelle
High Commissioner
New Zealand High Commission
Beach Road, APIA
P: (685) 21 711
E: Jackie.frizelle@mfat.govt.nz

Ms Lou Sanson
Director-General
Department of Conservation
59 Boulcott Street
PO Box 10420
Wellington, New Zealand
E: l.sanson@doc.govt.nz

Ms Andrea Stewart
Development Manager Environment
Ministry of Foreign Affairs and Trade
New Zealand
E: andrea.stewart@mfat.govt.nz

Ms Huia Lloyd
Pou Tairangahau
Department of Conservation
New Zealand
E: h.lloyd@doc.govt.nz

Mr Doug Ramsay
Manager Pacific Rim, National Institute of Water and Atmospheric Research (NIWA)
New Zealand
E: Doug.Ramsay@niwa.co.nz

NIUE

Hon. Billy Talagi
Minister for Natural Resources
Premier's Office
Government of Niue
Alofi, Niue
T: (683) 4200
E: Billy.Talagi@mail.gov.nu

Dr Josie M. Tamate
Director General
Ministry of Natural Resources
Government of Niue
Niue Public Service Building
Alofi, Niue
E: Josie.Tamate@mail.gov.nu

Mr Richard Hipa
Secretary to Government
Ministry of External Affairs
Government of Niue
E: richard.hipa@mail.gov.nu

Mr Sauni Tongatule
Director
Department of Environment
Ministry of Natural Resources
Government of Niue
E: sauni.tongatule@mail.gov.nu

Ms Natasha Toeono-Tohovaka
Senior Project Manager - DAFF
Fonuakula
Niue Island
E: Natasha.Tohovaka@mail.gov.nu

SAMOA

Hon. Taefu Lemi Taefu
Associate Minister
Ministry of Natural Resources and Environment
Government of Samoa
Apia, Samoa
E: amataga.penaia@mnre.gov.ws

Mr. Suluimalo Amataga Penaia
Chief Executive Officer
Ministry of Natural Resources and Environment
Private Mail Bag
APIA, Samoa
P: (685) 67200
F: (685) 23176
E: amataga.penaia@mnre.gov.ws

Mr. Mulipola Ausetalia Titimaea
Assistant Chief Executive Officer - Meteorology
Ministry of Natural Resources and Environment
Private Mail Box
Samoa
E: Ausetalia.Titimaea@mnre.gov.ws

Ms. Tuiolo Schuster
Assistant Chief Executive Officer – Corporate Services
Ministry of Natural Resources and Environment
E: tuiolo.schuster@mnre.gov.ws

Ms. Filomena Nelson
Assistant Chief Executive Officer - DMO
Ministry of Natural Resources and Environment

TOKELAU

Ms Luisa Naseri-Sale
Acting Manager, Environment Division
EDRNE
Tokelau
T: +685-20822
E: lnaseri.sale@tokelau.tk

TONGA

Honorable Siaosi Sovaleni
Deputy Prime Minister and Minister for Meteorology, Energy, Information, Disaster Management, Environment, Climate Change and Communications (MEIDECC)
Government of Tonga
Nukualofa, Tonga
E: paulm@mic.gov.to

Mr. Paula Ma'u
Chief Executive Officer
MEIDECC
Government of Tonga
Nukualofa, Tonga
E: paulm@mic.gov.to

Ms. Mafile'o Masi,
Chief Environmentalist
MEIDECC
Government of Tonga
Nukualofa, Tonga
E: mafileo.masi@gmail.com

UNITED KINGDOM

Mr Daniel Lund
Head of Climate Change and Regional Affairs
Office of the High Commissioner
PO Box 1355
Suva, Fiji
E: Daniel.Lund@fco.gov.uk

Mr David Carlin
Divisional Director of UK CEFAS
British High Commission
Office of the High Commissioner
PO Box 1355
Suva, Fiji
E: David.Carlin@fco.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA

Ms. Candy Green
Head of Delegation
Deputy Chief of Mission
U.S. Embassy Wellington, New Zealand
E: GreenC@state.gov

Mr. Craig Halbmaier
Environment, Science, Technology and Health Officer
U.S. Consulate General Auckland, New Zealand
E: HalbmaierCA@state.gov

Mr. Mark R. Mineo
Regional Environmental Officer
U.S. Embassy Suva, Fiji
E: MineoMR@state.gov

Mr. Min Kang
International Relations Officer
U.S. Department of State, Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs
E: KangMG@state.gov

Dr. Steve Piotrowicz
Oceanographer
National Oceanic and Atmospheric Administration, Climate Program Office
E: steve.piotrowicz@noaa.gov

Ms. Sandeep K. Singh
Regional Environment and Climate Change Policy Specialist
Regional Environment Office for the Pacific
U.S. Department of State
U.S. Embassy, Suva, Fiji
Tel: 679 331-4466 x 8210/
Fax: 679 330-2998/
E: SinghSK1@state.gov

CROP AGENCIES

PACIFIC ISLANDS FORUM SECREATARIAT

Ms Cristelle Pratt
Deputy Secretary General
Pacific Islands Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva, FIJI ISLANDS
P: +679 331 2600
E: cristellep@forumsec.org

SECREATARIAT OF THE PACIFIC COMMUNITY

Ms. Sylvie Goyet
Director of Climate Change and Environmental Sustainability Programme
SPC, Noumea
New Caledonia
E: sylvieg@spc.int

THE UNIVERSITY OF THE SOUTH PACIFIC

Dr. Morgan Wairiu
Deputy Director, Pacific Centre for Environment and Sustainable Development
(PaCE-SD)
E: morgan.wairiu@usp.ac.fj

PARTNER ORGANISATIONS

CONSERVATION INTERNATIONAL

Ms. Sue Taei
Director
Conservation International Islands
E: staei@conservation.org

Ms. Lagipoiva Cherelle Jackson
OHI Manager Pacific
Conservation International Islands
Vailima, Apia Samoa

P: (685) 21593
E: cjackson@conservation.org

COMMONWEALTH SCIENTIFIC AND INDUSTRIAL RESEARCH ORGANISATION (CSIRO)

Dr Piers Dunstan
Project leader and Theme leader (CSIRO)
GPO Box 1538 Hobart, TAS, 7001
Australia
Phone: +61 3 62325382
E: Piers.Dunstan@csiro.au

FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION

Mr. Keneti Faulalo
Regional Manager
Pesticides Risk Reduction and Biodiversity Projects
E: Keneti.Faulalo@fao.org

GIZ

Dr Jan H. Steffen
Project Director
Marine and Coastal Biodiversity Management in Pacific Island Countries MACBIO
76 Gordon Street, Level 2
PO Box 14041
Suva, Fiji
T: 679 3305 866
E: jan.steffen@giz.de

GRIFFITH UNIVERSITY

Ms. Jaana Dielenberg
Griffith University
E: j.dielenberg@griffith.edu.au

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (JICA)

Mr. Kunihiro Yamauchi
Director General
Global Environment Department - JICA
P: +81-3-5226-9543
E: Yamauchi.Kunihiro@jica.go.jp

Ms. Mizuki Hosokai
Global Environment Department - JICA
P: +81-3-5226-9543
E: hosokai.mizuki@jica.go.jp

Mr. Faafetai Sagapolutele
Assistant Chief Advisor, J-PRISM, JICA
J-PRISM (Japanese Technical Cooperation Project for Promotion of Regional Initiative on Solid Waste Management in Pacific Island Countries)
C/O – SPREP
Apia Samoa
P: Tel: +685-21929 (ext.253)
E: faafetais@hotmail.com

THE NATURE CONSERVANCY

Michael Looker
Director
The Nature Conservancy (NZ and Pacific)
E: mlooker@TNC.ORG

THE PEW CHARITABLE TRUSTS

Ms Joan Yang
Senior Officer
The Pew Charitable Trusts
901 E Street NW
Washington, DC 20004
P: 01 202 540 6526
E: JYang@pewtrusts.org

Ms Jennifer Sawada
Officer, Global Sharks Conservation for The Pew Charitable Trusts
The Pew Charitable Trusts
901 E Street NW
Washington, DC 20004
P: 01 202 540 6366
E: jsawada@pewtrusts.org

UNEP

Ms. Isabelle Louis
Regional Director
Regional Office for Asia and the Pacific

Mr. Sefanaia Nawadra
Head
UNEP Pacific Office
SPREP Headquarters
P.O Box 240
Apia, Samoa
Tel: +685-21929 Ect.362
Email: sefanaia.nawadra@unep.org

VICTORIA UNIVERSITY

Mr Dan Sinclair
School of Geography, Environment and Earth Sciences
Faculty of Science
Victoria University of Science
PO Box 600
Wellington 6140
New Zealand
Tel: +64 4 463 4719

Ms Nicole Phillips
School of Geography, Environment and Earth Sciences
Faculty of Science
Victoria University of Science
PO Box 600
Wellington 6140
New Zealand

NGOs

Ms Coral Pasisi
Tofia Niue
E: coralpasisi@yahoo.com

Ms Fiafia Rex
Oma Tafua
E: omatafua@gmail.com

INTERPRETATION TEAM

Mr. Alex Fairie
Conference and Translation Coordinator
On Call Interpreters
E: alex.fraire@oncallinterpreters.com

Mr. William Raye
Technician
On Call Interpreters
E: william.raye@oncallinterpreters.com

Mr. Marc Orlando
Interpreter
On Call Interpreters
E: academictrans@hotmail.com

Mr. Philippe Tanguy
Interpreter
On Call Interpreters
E: P.Tanguy@unswglobal.unsw.edu.au

SPREP SECRETARIAT

PO Box 240
Apia, Samoa
Ph: 685 21919
Fax: 685 20231
Email: sprep@sprep.org

Mr. Kosi Latu – kosil@sprep.org
Director General

Mr. Roger Cornforth – rogerc@sprep.org
Deputy Director General

Mr. Stuart Chape – stuartc@sprep.org
Director – BEM

Dr. Netatua Pelesikoti – fnetatuap@sprep.org
Director – CCD

Mr. Clark Peteru – clarkp@sprep.org
Acting Director - EMG

Ms. Simeamativa L. Vaai – simeamativav@sprep.org
HR Adviser

Ms. Petra Chan Tung – petract@sprep.org
Finance & Admin Adviser

Mr. Stewart Williams – stewart@sprep.org

Dr. Frank Griffin – frankg@sprep.org

Ms. Ma Bella Guinto – mabellag@sprep.org

Ms. Amber Carvan – amberc@sprep.org

Mr. Espen Ronneberg - espenr@sprep.org

Dr. Tommy Moore - tommym@sprep.org

Mr. Meapelo Maiai - meapelom@sprep.org

Mr. David Moverley - davidm@sprep.org

Mr. Michael Donoghue - michaeld@sprep.org

Mr. Warren Lee Long - warrenl@sprep.org

Ms. Easter Galuvao - easterg@sprep.org

Mr. Michinobu Aoyama - michinobua@sprep.org

Ms. Apiseta Eti - apiseta@sprep.org

Ms. Maraea Pogi - maraeap@sprep.org

Mr. Ainsof So'o - ainsofs@sprep.org

Mr Kevin Floyd (Consultant)

ANNEXE II: Discours inaugural prononcé par Kosi Latu, directeur général du PROE

Rev Vili Kamupala Viviani
Hon Toke Talagi — Premier ministre de Nioué
Excellences, mesdames et messieurs les délégués à la conférence du PROE,
Représentants des CORP, partenaires, personnel du PROE, mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de souhaiter la bienvenue à tous les délégués et partenaires du PROE à l'occasion de cette 27e Conférence du PROE, qui est également ma première Conférence du PROE en tant que Directeur général de ce dernier. Bienvenue à Nioué, et comme le disent les Niouéens, bienvenue sur le ROCHER.

J'aimerais tout d'abord exprimer toute ma gratitude au Premier ministre de Nioué, au gouvernement ainsi qu'aux habitants de Nioué d'avoir accepté d'accueillir la conférence du PROE. Je vous remercie pour votre générosité et votre hospitalité. Nous apprécions énormément tout le travail et les efforts fournis afin de veiller à ce que la 27e conférence du PROE se tienne à Nioué.

C'est la première fois que Nioué accueille la conférence du PROE. Nioué est l'endroit idéal pour la Conférence du PROE. Comme beaucoup d'entre vous le savent, le PROE a désigné cette année et l'année prochaine comme « l'année de la baleine », et plusieurs d'entre vous, depuis leur arrivée cette semaine, ont eu la chance d'apercevoir ces baleines, ici, à Nioué.

Au cours des dernières semaines, j'ai assisté à plusieurs réunions internationales et régionales avec des dirigeants du Pacifique et nous avons abordé certaines des problématiques clés qui figurent également à l'ordre du jour de la Conférence du PROE de cette semaine. Il y a deux semaines, à l'occasion du Congrès mondial pour la conservation de l'UICN qui s'est tenu à Honolulu, nos dirigeants océaniens se sont activement engagés en faveur d'une série de thématiques telles que les océans, le changement climatique et la biodiversité. Honolulu fut l'occasion de voir combien le Pacifique continue à faire bien plus que sa part à travers un leadership résolu en matière de conservation des océans. De nombreux membres insulaires océaniens du PROE tels que les Kiribati, avec les aires marines protégées des îles Phoenix, les îles Cook et la Nouvelle-Calédonie disposent de certaines des plus vastes AMP, pas seulement dans le Pacifique, mais bien dans le monde entier.

L'État d'Hawaii a suivi l'exemple du défi micronésien en promulguant le défi Aloha. Cette initiative fut suivie par l'annonce, il y a deux semaines, du président Obama relative à l'extension du sanctuaire marin du Papahanaumokuakea qui, fort de 1,51 million de km^2, est le plus grand sanctuaire du monde. Il y a deux jours, un autre membre du PROE, le Royaume-Uni, a annoncé l'aire marine protégée de Pitcairn qui, avec ses 830 000 km2, est désormais le deuxième plus grand sanctuaire marin au monde. Le fait que les dirigeants océaniens aient montré à Honolulu une bonne compréhension des menaces et des défis liés à la conservation et à la gestion des océans fut pour moi très encourageant. Toutefois, annoncer la création de larges aires marines protégées/sanctuaires n'est qu'une première étape. C'est après ces annonces que vient le dur labeur visant à veiller à ce que ces vastes aires de l'océan soient gérées correctement, en faisant face aux menaces. Bon nombre des personnes présentes à cette conférence, ainsi que les autres partenaires, doivent travailler de concert afin d'harmoniser et d'utiliser au mieuxles ressources

limitées dont nous disposons pour contribuer à renforcer les capacités de gestion des AMP.

L'océan constitue également un facteur clé du climat. Il absorbe 90 % de la chaleur atmosphérique et 25 % du CO2 dégagé par l'homme.
Cela mène à l'acidification des océans, ce qui a une incidence sur nos récifs coralliens, sur les crustacés et sur la vie marine en général.

À long terme, cela aura un impact sur les moyens de subsistance et sur la sécurité alimentaire des communautés côtières qui dépendent largement des ressources marines. Bien que le changement climatique soit la problématique la plus pressante à laquelle le Pacifique soit confronté, nous devons y répondre de manière intégrée, en incluant les océans et les autres problématiques liées aux écosystèmes et au développement durable.

À l'occasion de la dernière conférence du Forum des dirigeants qui s'est tenue la semaine dernière à Ponphei, les dirigeants ont souligné qu'il était nécessaire que les îles du Pacifique devant encore signer et ratifier l'Accord de Paris le fassent au plus vite. Les États-Unis ont encore une fois joué un rôle de premier plan en signant avec la Chine l'Accord de Paris pendant le Congrès mondial pour la conservation de l'UICN. Treize États insulaires océaniens ont signé l'Accord de Paris, et huit l'ont ratifié. La signature de l'Accord de la part des États-Unis et de la Chine a assurément créé un certain élan, et bien que nous ne disposions pas encore de l'adhésion de tous les pays requis pour que l'Accord de Paris puisse entrer en vigueur, il y a bon espoir pour que cela se fasse d'ici la fin de l'année.

Le Secrétariat du PROE, en collaboration avec des partenaires fondamentaux, a développé un programme de soutien afin d'aider les membres dans le cadre du suivi de l'Accord de Paris. Un mécanisme de soutien de haut niveau — un atelier régional pour les ministres et les représentants sera organisé à Apia la semaine suivant celle de la conférence du PROE afin de préparer les membres à la COP22 qui aura lieu à Marrakech, du 18 au 22 novembre.

Les problématiques fondamentales liées au changement climatique et aux océans, ainsi que les autres domaines prioritaires, seront abordés dans le nouveau projet de Plan stratégique du PROE qui sera discuté la semaine prochaine comme point essentiel de l'ordre du jour de la conférence du PROE. Le projet de plan stratégique fait résolument au changement climatique la préoccupation la plus pressante et la problématique principale de la région, puisqu'il affecte presque chaque dimension de la société.

Le Centre sur le changement climatique, actuellement développé par le PROE, constitue une plateforme importante pour la réalisation de la vision du PROE en matière de changement climatique. Le Centre sur le changement climatique au Pacifique, ou le PCCC, représentera un pôle climatique pour le Pacifique. Il sera organisé par le PROE, mais, en tant qu'agence intergouvernementale régionale, le Centre est une ressource partagée pour toute la région visant à coordonner les initiatives liées au changement climatique et le développement de de nouvelles idées pour des approches programmatiques des sujets liés à l'adaptation, l'atténuation et au financement climatique.

Le PCCC jouera le rôle de catalyseur dans le but de renforcer les partenariats dans le cadre du changement climatique. Les partenaires seront installés au PCCC où des experts et des scientifiques de la région pourront mener des recherches et collaborer avec le PROE afin de coordonner les services de soutien à la région, et notamment le renforcement des capacités. Avec le PCCC, le PROE est en mesure stratégique d'offrir à la région et aux membres du PROE une plateforme pour mieux coordonner le Cadre pour le développement résilient du Pacifique : une approche intégrée pour faire face au changement climatique et pour la gestion des

risques liés aux catastrophes (FRDP), récemment approuvé par nos dirigeants le 10 septembre. La construction du PCCC, financée par le gouvernement du Japon en étroite collaboration avec le gouvernement des Samoa, débutera en avril-juin 2017 et sera achevée en 2018.

Le projet de plan stratégique souligne également l'importance des océans en tant que thème transversal ayant un impact sur d'autres domaines prioritaires. Au centre de la vision du projet de plan stratégique, on trouve également le concept de résilience : aider les communautés à résister au changement climatique, aux catastrophes dues au changement climatique et aux autres menaces et changements environnementaux. À cet égard, le nouveau plan stratégique maintient également notre engagement en faveur des problématiques importantes de la biodiversité et de la gestion de l'écosystème, de la gestion des déchets et de la lutte contre la pollution, ainsi que de la gouvernance et de la surveillance de l'environnement. Si nous ne continuons pas à répondre à ces priorités, l'impact du changement climatique et les catastrophes seront pires que prévu, et la résilience des communautés, et donc des nations, continuera à s'affaiblir. De même, la bonne santé de nos océans repose largement sur l'amélioration de la gestion et de la santé de nos écosystèmes et de nos communautés insulaires. Notre résilience future sera bien évidemment le fruit de nos écosystèmes et de nos économies terrestres, ainsi que de nos écosystèmes et économies océaniques.

Au cours de ces six dernières années, le PROE a subi un important processus de gestion du changement qui a largement amélioré son efficacité à travers la mise en place des systèmes et des processus organisationnels requis. Cela a permis au PROE de recevoir l'accréditation au Fonds d'adaptation et au Fonds vert pour le climat. Le PROE est l'un des 8 AI accrédités dans le Pacifique, mais il est le seul AI régional. Ces fonds internationaux sont source de défis et d'opportunités pour le PROE. Afin de tirer le meilleur parti possible des opportunités offertes par le FVC, le PROE est en train de renforcer ses capacités afin d'aider les membres du PROE à accéder au financement climatique en les aidant à rédiger des propositions de préparation et/ou à développer des propositions entières. Bien que la manière dont le FVC essaie de faire face aux défis que les pays doivent relever afin d'accéder au financement climatique ait été améliorée, de nombreux défis restent encore à relever. Toutefois, nous travaillons actuellement au développement une approche programmatique et intégrée de notre manière d'aider nos membres à réaliser des projets financés par le FVC qui seront axés sur les priorités stratégiques, les principales forces et un avantage comparatif du PROE. Cela se fera en collaboration avec nos partenaires du CORP et d'autres partenaires organisationnels afin de veiller à ce que l'exécution des projets du FVC ait les meilleures retombées possibles pour les membres. En conclusion, le projet de plan stratégique du PROE offre une position de choix à ce dernier, de manière stratégique et unique, pour répondre efficacement aux défis environnementaux existants, nouveaux et émergents auxquels est confrontée la région.

Nombre de ces problématiques et de ces défis figurent à l'ordre du jour afin d'être débattus par les représentants. Ils figurent également à l'ordre du jour de la réunion ministérielle qui se tiendra mardi prochain. J'attends ces discussions avec impatience et je me réjouis d'assister à une Conférence du PROE très fructueuse dans les prochains jours.
Merci.

ANNEXE III: Discours introductif de Premier de Nioué, Hon. Toke Talagi

Monsieur le Vice-Premier Ministre des Tonga, chers Ministres, Son Excellence le Haut-Commissaire, Monsieur le Directeur général du PROE, chers délégués, chers membres du Secrétariat du PROE, Monsieur le Ministre des Ressources naturelles Talagi et son épouse, chers dignitaires locaux, fakalofa lahi atu.

Je suis honoré de pouvoir vous accueillir officiellement à Nioué. J'espère sincèrement que vous passerez un agréable séjour sur notre « Rocher » et que la semaine à venir sera productive. Je vous invite vivement à prendre un peu de temps pour visiter nos sites les plus remarquables et profiter de l'hospitalité du peuple de Nioué.

Les réunions de cette semaine porteront sur le thème d'un « Pacifique résilient ». Mais qu'est-ce au juste qu'être résilient ? Certains d'entre vous me rétorqueront que nous le sommes déjà. Mais à quel niveau ?

Le changement climatique commence déjà à mettre à l'épreuve nos connaissances actuelles et les modèles que nous avons élaborés au fil des ans pour nous permettre de réaliser des prévisions et d'orienter nos actions. La température de la mer a atteint un niveau sans précédent à Nioué en février de cette année, et son impact finira à n'en pas douter par se faire ressentir. Nous sommes déjà confrontés au blanchiment des coraux, à la déforestation, à l'érosion, aux menaces qui pèsent sur certaines espèces, aux ravages des cyclones et à la montée du niveau de la mer.

Un peu plus tôt cette année, nous avons observé un paysage de destruction laissé dans le sillon de Winston, un cyclone de catégorie 5. Parallèlement, nous avons aussi vu affluer une aide massive aux Fidji destinée aux sinistré, afin qu'ils se remettent du désastre. Mais pourquoi donc faut-il attendre un cyclone de catégorie 5 ou un tsunami avant de débloquer de l'aide ? En particulier l'aide prévue par diverses conventions et déclarations internationales.

En toute bonne foi, nous avons rédigé des déclarations internationales. Nous avons négocié, approuvé et ratifié des conventions destinées à orienter nos actions et à prendre le plus grand soin de l'environnement. Pourtant, les fruits de ses efforts semblent aujourd'hui bien maigres. Nous sommes passés des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable. Et ensuite ? Certes il existe des sources de financement dans lesquelles nous pouvons puiser, mais comment se fait-il que nous n'y ayons pas accès ?

Je constate que l'Accord de Paris conclu l'année dernière connaît aujourd'hui une bonne dynamique, et je félicite les membres qui l'ont signé et ratifié. Nioué vient tout juste d'achever le processus interne de validation, ce qui va nous permettre à notre de tour de signer rapidement cet accord. Nous chercherons à le ratifier immédiatement et exhortons les membres et partenaires métropolitains à faire de même. La région du Pacifique et ses dirigeants ont appelé à s'occuper sans attendre du changement climatique lors de réunions sur le sujet, en mettant l'accent sur la nécessité de maintenir la hausse prévue des températures à 1,5 degré, voire moins. Je me fais l'écho de ces appels répétés, car la préservation de l'environnement du Pacifique et de nos moyens de subsistance ne

relève pas uniquement de ma responsabilité ou de celles des autres dirigeants du Pacifique.

La préservation de l'environnement comporte son cortège de responsabilités et de défis. Il incombe à chacun d'entre nous de tout mettre en œuvre pour garder notre environnement aussi pur que possible, garantir la protection de nos nombreux écosystèmes et de notre biodiversité et entreprendre des actions d'atténuation et d'adaptation afin de faire face à la menace permanente que représente la hausse des températures, qui affectera tant notre système alimentaire et notre mode de vie que nos moyens de subsistance. Pourtant, nos actions et la réalité dans laquelle nous vivons mettent les responsabilités qui nous reviennent à l'épreuve.

Nous avons tous, sans exception, le devoir de préserver et de conserver nos ressources naturelles, ainsi que de construire et de renforcer notre résilience. Le Pacifique a largement porté le message de notre vulnérabilité auprès du monde entier. Promouvons un Pacifique plus résilient et concentrons plutôt nos efforts afin d'atténuer les effets du changement climatique et de nous y adapter. Les Palaos, par exemple, ont fermé 80 % de leur zone économique exclusive, transformant cette partie de la région en véritable aquarium.

Nioué, de son côté, par le biais du projet dit « du massif au récif » soutenu par le PNUD/FEM, va s'employer à délimiter plusieurs zones de protection et/ou de conservation à terre mais aussi au sein de sa zone économique exclusive. Nous travaillons également avec les institutions éducatives et des organisations à but non lucratif sur des projets d'aménagement de l'espace maritime, en adoptant une approche ascendante et non pas descendante, car nous estimons que nos peuples et leurs communautés connaissent mieux que quiconque le contexte dans lequel ils vivent. Nioué s'est également engagé à respecter la feuille de route énergétique et a inscrit dans les CPDN (*INDC*) qu'elle comptait porter la part des énergies renouvelables à 80 %, sous réserve de l'obtention d'une aide financière extérieure. Sans cela, et si elle devait dépendre exclusivement de ses propres ressources, la part du renouvelable devrait être d'au moins 30 %.

Le message que j'aimerais vous faire passer est le suivant : le Pacifique ne reste pas les bras croisés. Nous sommes résilients par notre nature même, mais nous devons maintenant renforcer notre résilience afin de combler notre vulnérabilité face à la hausse du niveau de la mer, au changement climatique et à bien d'autres défis.

Il semble que vous ayez prévu d'adopter le Plan stratégique du PROE lors de la présente Conférence et de mener des discussions concernant la gouvernance du PROE, à l'heure où celui-ci va passer d'un système de réunions annuelles à un système bisannuel. Il s'agit donc de la dernière Conférence du PROE à se dérouler en dehors des frontières des Samoa. Si j'approuve cette décision et la juge prudente d'un point de vue financier, je souhaite profiter de l'occasion pour lancer un appel à tous les membres : nous devons continuer d'assurer une supervision efficace de notre Secrétariat. Après tout, le Secrétariat est là pour nous servir et nous fournir des conseils et une assistance techniques de manière à nous permettre de renforcer notre résilience face aux effets du changement climatique et d'autres défis environnementaux.

Je vous souhaite des délibérations fructueuses au cours de la semaine à venir et je déclare officiellement ouverte la 27^{e} Conférence du PROE. Kia Monuina e fono kua amanaki ki ai. Fakaue lahi.

ANNEXE IV: Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour : Prière

Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du Président et du Vice-président

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la vingt-sixième Conférence du PROE

Point 5 de l'ordre du jour : Bilan de 2015

- 5.1 Présentation du rapport annuel pour 2015 et exposé du Directeur général sur les réalisations à signaler depuis la vingt-sixième conférence du PROE
- 5.2 Rapport de suivi et d'évaluation des résultats concernant le programme de travail et le budget pour 2015
- 5.3 Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2015

Point 6 de l'ordre du jour : Réforme institutionnelle et questions stratégiques

- 6.1 Renforcement des liens régionaux – Point de la situation
- 6.2 Accéder à des financements multilatéraux – Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds d'adaptation (FA) et le Fonds verts pour le climat (FVC)
- 6.3 Accréditation FEM/Projets de taille moyenne (GEF/MSP)
- 6.4 Centre océanien du changement climatique (PCCC) – Point de la situation
- 6.5 Cadre pour le processus d'intégration régionale
- 6.6 Objectifs de développement durable (ODD)
- 6.7 Priorités conformément au cadre du *Pacific Oceanscape (FPO)*
- 6.8 Plan stratégique et Plan de mise en œuvre du PROE
- 6.9 Rapport du comité d'audit
- 6.10 Perspectives EDF11
- 6.11 Cadre océanien pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes (FRDP)
- 6.12 Modalités de gouvernance pour les Conférences bisannuelles du PROE
- 6.13 Partenariat PROE/PNUE

Point 7 de l'ordre du jour : Questions financières stratégiques

- 7.1 Rapport sur les contributions des Membres
- 7.2 Financement durable

Point 8 de l'ordre du jour : Services généraux

- 8.1 Évaluation des résultats du Directeur général du PROE – SÉANCE À HUIS CLOS
- 8.2 Examen triennal
- 8.3 Nomination d'auditeurs externs

Point 9 de l'ordre du jour : Budget-programme pour 2017

- 9.1 Biodiversité et gestion écosystémique (vue d'ensemble)
 - 9.1.1 Résultats des CBD régionales et des réunions pré-CdP de la CITES
 - 9.1.2 Mise à jour relative à l'Année de la baleine
 - 9.1.3 Révision des Plans d'action pour les espèces marines
 - 9.1.4 Résultats de la 19è table ronde océanienne sur la conservation de la nature (PIRT)
- 9.2 Changement climatique (vue d'ensemble)
 - 9.2.1 Résultat du projet Finlande-Pacifique pour la réduction de la vulnérabilité dans les communautés des ÉTIO (FINPAC)
 - 9.2.2 Point sur l'Accord de Paris et préparation de la COP 22

9.2.3 Partenariat des îles du Pacifique sur l'acidification des océans
9.2.4 État d'avancement et avenir du PPCR régional : Intégration et mécanisme régional de soutien technique (RTSM)

9.3 Gestion des déchets et lutte contre la pollution – (Vue d'ensemble)

9.3.1 Résultats de la table ronde 2016 portant sur le Pacifique plus propre (Clean Pacific Roundtable)
9.3.2 Débris marins
9.3.3 Gestions de déchets issus de catastrophes naturelles
9.3.4 L'amiante dans le Pacifique
9.3.5 Point sur la formulation de la phase 2 du projet japonais de coopération sur la gestion des déchets solides (J-PRISM)

9.4 Surveillance environnementale et gouvernance – (Vue d'ensemble)

9.4.1 Évaluation environnementale stratégique
9.4.2 Négociations du BBNJ
9.4.3 Services d'appui à la collecte d'informations sur la surveillance environnementale

9.5 Examen et adoption du projet de budget-programme pour 2017

Point 10 de l'ordre du jour : Points proposés par les Membres

10.1 Hydrologie (Samoa)

Point 11 de l'ordre du jour : Coopération régionale

11.1 Compte-rendu de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP

Point 12 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs

Point 13 de l'ordre du jour : Divers

Point 14 de l'ordre du jour : Segment ministériel de haut-niveau (22 septembre) « Un Pacifique résilient

14.1 Objectifs de développement durable : Défis liés à leur mise en œuvre dans le Pacifique
14.2 Changement climatique : Action pour le climat - Engager d'urgence des mesures de lutte contre le changement climatique et ses impacts
14.3 Océans: Vie sous l'eau - Préserver les océans, les mers et les ressources marines et les utiliser de manière durable

Point 15 de l'ordre du jour : Date et lieu de la vingt-huitième conférence du PROE

Point 16 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la vingt-septième conférence du PROE

Point 17 de l'ordre du jour : Clôture

ANNEXE V: Déclarations des Observateurs

Forum des îles du Pacifique (FIP)

Merci, Madame la Présidente, de me permettre de formuler quelques remarques au nom du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

À travers vous, je remercie également votre gouvernement et le peuple de Nioué, ainsi que le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement pour l'accueil réservé à cette réunion.

Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique

Lors de la 26e Conférence du PROE, le Secrétariat du Forum s'est vu offrir la possibilité de partager la vision des Dirigeants du Forum des îles du Pacifique consistant à renforcer le régionalisme, dans le contexte du *Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique*.

Le *Cadre* structure les attentes suivantes des Dirigeants : viser de plus hautes ambitions et déployer des efforts coordonnés et collectifs à l'échelle régionale afin d'obtenir des résultats qui améliorent, dans la pratique, la vie des communautés océaniennes.

Le *Cadre* exprime également l'engagement des Dirigeants en faveur de l'inclusivité et de la transparence dans l'élaboration de la politique publique régionale qui ont été facilitées grâce à différentes réunions régionales, ainsi que grâce au Sous-comité de spécialistes sur le régionalisme (SSCR) établi par les Dirigeants du Forum en 2014.

La contribution active du PROE à ce processus, apportée via un rôle consultatif et suite aux décisions des Dirigeants prises en 2015, a été très bien accueillie, et nous remercions le directeur général, Kosi Latu, d'avoir permis de garantir une collaboration et une coopération étroite avec le CORP, dans son ensemble, pour dialoguer avec ce cadre régional global.

Le PROE a soumis deux propositions cette année au processus du SCSR. Celles-ci concernent la mise en œuvre de l'Accord de Paris et la gestion intégrée des océans. Ces deux questions ont par ailleurs été largement discutées lors de la 47e réunion des Dirigeants du Forum des îles du Pacifique qui s'est tenue à Pohnpei il y a quelques semaines.

Les priorités établies par les Dirigeants cette année (à savoir les pêcheries, le changement climatique, l'adoption du Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP) et les deux Déclarations des Dirigeants de Pohnpei sur nos océans et le développement résilient) ne pourront être réalisées sans les efforts collectifs de tous nos États et territoires membres, des organisations régionales et internationales, du secteur privé et de la société civile.

Nous espérons que la mise en œuvre des initiatives identifiées grâce au Cadre nous portera vers un sens du régionalisme plus profond et vers l'avenir meilleur auquel nous aspirons tous. Nous avons hâte de travailler en collaboration étroite avec le PROE et d'autres partenaires dans cette entreprise.

À l'instar de la présidence permanente du Conseil des organisations régionales du Pacifique, le Secrétariat du Forum poursuit son travail avec nos agences techniques, notamment le PROE, afin de soutenir nos États membres.

Cette collaboration, par le biais de divers groupes de travail du CORP, prend notamment la forme d'alliances et de réseaux/partenariats régionaux, et de réunions régionales aux niveaux officiel et ministériel. Des exercices seront également menés de manière conjointe, comme une révision collaborative de la Charte du CORP et l'initiative portant sur la gouvernance et le financement régionaux.

Nous remercions le PROE pour l'engagement constructif qu'il prend dans ces processus et

initiatives importants et sommes ravis d'avoir l'occasion de dialoguer avec le Conseil de gouvernance du PROE. Nous continuerons à soutenir les efforts des membres visant à renforcer la cohésion entre les conseils de gouvernance de la famille du CORP.

En matière de finance climatique et sur les questions relatives aux océans, le Secrétariat du Forum et le PROE ont des missions étroitement liées, puisque notre Secrétaire général occupe actuellement le poste de Commissaire de l'océan Pacifique.

La semaine dernière, les Dirigeants du Forum ont appelé à coopérer sur le plan régional et à soutenir les États membres en amont de la conférence de haut-niveau des Nations Unies sur la mise en œuvre de l'ODD 14 relatif aux mers et aux océans, ainsi que des négociations internationales en cours sur la biodiversité dans les zones situées en dehors de la juridiction nationale (BBNJ).

Le Forum du Secrétariat et le Bureau du Commissaire à l'océan Pacifique ont hâte de collaborer étroitement avec le PROE et d'autres partenaires clés dans ces processus mondiaux majeurs au cours de l'année à venir.

Reconnaître les petits États insulaires

Récemment, les dirigeants des petits États insulaires (PEI) ont adopté une stratégie régionale des PEI pour la période 2016-2020. Celle-ci constitue une plateforme stratégique visant à garantir une plus grande influence et présence des PEI dans l'élaboration du programme et des orientations politiques régionales.

- (*Les PEI comprennent huit des petits États insulaires, dont les îles Cook, les États fédérés de Micronésie, Kiribati, Nauru, Nioué, les Palaos, la république des îles Marshall et Tuvalu.)

La stratégie soutient les principes du Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique, et vise à garantir que les priorités soient incluses dans, et alignées sur le Cadre.

Les dirigeants des PEI ont insisté sur l'importance de traduire leur stratégie en des actions rapides, soutenues par des partenariats véritables et durables. En sa qualité d'organisation régionale majeure, le PROE a un rôle essentiel à jouer dans la promotion des aspirations des PEI.

La stratégie exhorte à l'action dans cinq domaines clés, parmi lesquels deux sont particulièrement pertinents aux domaines de travail du PROE, dont :

- **Finance climatique** : un programme régional pour les PEI visant à obtenir des ressources du Fonds vert pour le climat en vue d'une mise en œuvre nationale ; et
- **Maritime** : un rendement financier durable et amélioré pour les ressources marines des PEI, notamment en ce qui concerne les actions ciblées des PEI intégrées dans la mise en œuvre de la Feuille de route régionale pour la pêche.

Le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (SFIP) travaille actuellement à l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la stratégie. Les agences du CORP et les parties prenantes concernées seront appelées à se prononcer et à confirmer leur soutien et les ressources qu'elles souhaitent engager.

Lors de la réunion récente qui s'est tenue à Pohnpei, les dirigeants des PEI ont demandé aux agences du CORP d'intégrer les actions principales de la stratégie des PEI dans leurs programmes-cadres.

Analyse de la gouvernance et du financement

Enfin, je souhaiterais formuler quelques brèves remarques sur l'analyse menée par le SFIP sur les pistes de gouvernance et de financement dans le cadre du régionalisme océanien qui se trouvait dans votre document « Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique ».

Les États et territoires de la région océanienne sont au cœur de cette analyse, qui vise à soutenir l'approfondissement de l'intégration régionale et

à réaliser la vision des dirigeants, telle que présentée dans le Cadre d'intégration régionale pour le Pacifique.

Ce document a pour objet l'identification des modalités les plus efficaces pour tirer parti des ressources et pour attirer l'attention politique nécessaire à la réalisation des priorités communes de la région, et ceci implique de mener un dialogue régional.

Les organes dirigeants des agences du CORP comme celui-ci, et les réunions ultérieures du PROE jouent un rôle majeur dans l'établissement d'un programme régional commun et cohérent. Ces organes sont par ailleurs essentiels pour garantir que les ressources collectives sont allouées de manière appropriée et proportionnée, et que la coopération, la coordination et la collaboration au sein du CORP continuent de s'améliorer.

Nous sommes ravis que l'ancien président du PROE, la Nouvelle-Zélande, représentée par le Haut-Commissaire aux Samoa, Son Excellence madame Jackie Frizelle (accompagnée du directeur général du PROE) ait pu participer à la première réunion conjointe du Comité directeur du CORP sur la gouvernance et le financement régionaux, qui s'est tenue à Suva en juillet 2016 et à laquelle ont participé tous les présidents des organes directeurs du CORP.

Nous encourageons tous les ETIO à participer aussi activement que possible au dialogue régional qui sera facilité par l'analyse dont il est question ici.

Remarques finales

Pour conclure, j'aimerais, au nom de la secrétaire générale du SFIP, Dame Meg Taylor, remercier le directeur général Kosi Latu et le personnel du PROE pour la productivité de la période 2015-2016 et pour la collaboration et l'engagement continu qui ont marqué les travaux menés avec le Secrétariat du Forum et avec d'autres membres de la famille du CORP, alors que nous cherchons à servir nos États et territoires au mieux.

Secrétariat général de la Communauté (CPS)

Madame la Présidente,

Au nom du directeur général de la CPS, le Dr Colin Tukuitonga, laissez-moi me joindre aux autres intervenants pour remercier Nioué pour l'accueil qui a été réservé à cette réunion et exprimer notre gratitude au Secrétariat du PROE pour l'excellente organisation de l'évènement et pour avoir répondu à tous nos besoins.

La Communauté du Pacifique est reconnaissante au PROE de lui avoir donné l'occasion de participer à cette réunion. J'aimerais vous présenter les excuses du directeur général de la CPS, le Dr Colin Tukuitonga, qui n'a pas pu se joindre à nous, mais qui nous souhaite des discussions fructueuses sur les questions soumises à la présente Réunion.

Comme vous le savez, la relation qui lie la CPS à son organisation partenaire, le PROE, est très précieuse aux yeux de la CPS, tout comme la collaboration continue avec les autres agences et partenaires du CORP dans le Pacifique. Elles sont en effet une manière d'offrir une aide efficace et complète à notre région.

Je suis ravi de vous informer que la CPS a renforcé sa collaboration avec le PROE. Laissez-moi saisir cette occasion de mettre en lumière quelques points :

- En matière de changement climatique, la CPS a contribué aux travaux de l'équipe du CORP menée par le PROE et chargée de préparer et de participer aux CdP de la CCNUCC. Elle travaille également de concert avec le PROE à l'élaboration de projets du FVC et du FA au bénéfice des EIO et collabore sur des questions telles que l'acidification des océans ou le centre sur les énergies renouvelables aux Tonga ;
- En matière d'extraction minière sous-marine, la CPS salue la contribution du PROE sur les aspects environnementaux de l'extraction minière sous-marine, puisque la CPS poursuit ses travaux visant à aider les EIO au niveau de leurs politiques, de leurs réglementations et du renforcement des

capacités et de l'établissement d'un accord régional sur l'exploitation minière des fonds marins ;

- En matière de pêche, la CPS salue les progrès réalisés dans le cadre du projet UE-PEUMP, et la contribution du PROE à la mise en œuvre de ce projet ;
- La CPS salue également l'adoption du FRDP par les Dirigeants et l'organisation par le FIP du prochain groupe de travail qui développera les modalités institutionnelles et de mise en œuvre. Je vous confirme que la CPS souhaite prendre une part active dans la conception d'une structure efficace pour la coordination et la mise en œuvre du FRDP dans tous les domaines de la réduction des risques de catastrophe, du renforcement de la résilience et de l'adaptation, de même que l'atténuation du changement climatique, et qu'elle accueille favorablement la perspective d'un partenariat renforcé avec le PROE afin de garantir la bonne mise en œuvre du Cadre dans nos domaines de compétence respectifs.
- Grâce aux projets UE INTEGRE et AFD/FFEM, la CPS mène des activités conjointes dans des domaines comme la gestion des déchets, l'écotourisme, la gestion intégrée des zones côtières ou l'agriculture biologique, et, par le biais de ces initiatives, s'assure que les États et territoires océaniens sont pleinement intégrés dans les approches régionales.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour souligner que la CPS est déterminée, à l'instar du PROE et d'autres agences du CORP, à entreprendre des réformes institutionnelles internes telles que le renforcement de la collaboration inter-programmatique, l'amélioration de l'efficacité de la gestion financière, en établissant une politique de recouvrement complet des coûts entraînés par les actions menées et en effectuant un recentrage de notre programme, dans lequel nous ajoutons des valeurs aux priorités des membres. La CPS cherchera à collaborer avec le PROE pour renforcer les synergies entre nos plans stratégiques respectifs et identifier les solutions communément adoptées en vue de relever les défis structurels et financiers.

Merci de votre attention.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Madame la Présidente, honorables Ministres, Délégués, Mesdames et Messieurs, le Programme des Nations Unies pour l'environnement est déterminé à continuer son travail avec le PROE et d'autres partenaires en vue de soutenir les États insulaires océaniens dans la réalisation des Objectifs de développement durable, des objectifs de SAMOA, la Voie à suivre et des résolutions pertinentes de l'Assemblée 2016 du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous sommes déterminés à mettre en action nos engagements par le biais de nos bureaux sous-régionaux d'Asie-Pacifique et du Pacifique afin de renforcer nos partenariats. En 2017, nous apporterons un soutien spécifique à trois domaines clés :

- Appuyer les questions liées aux océans, et utiliser en particulier les réseaux et plateformes mondiaux et régionaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement, comme la Conférence mondiale sur les océans qui se tiendra en juin 2017, afin de faire connaître les initiatives océaniennes portant sur les océans, surtout le Cadre océanien sur les paysages océaniques.
- La promotion de la consommation et de la production durable (CPD) dans des domaines tels que la gestion des déchets, le tourisme, les marchés publics, le gaspillage alimentaire, les technologies vertes, l'efficience énergétique et l'éducation. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement partagera ses expériences relatives à la CPD en Asie, en Afrique et dans les Caraïbes afin de développer une

approche océanienne en matière d'efficience des ressources.

- Nous soutenons les initiatives en faveur de la résilience océanienne au changement climatique en offrant l'accès à des financements et à la technologie, et nous explorons le lien entre changement climatique, droits de l'homme et question du genre dans le Pacifique.

Notre partenariat continu avec le PROE visant à renforcer la gouvernance environnementale et à réaliser les Objectifs de développement durable grâce à une politique et des cadres législatifs efficaces, ainsi que grâce à une politique et à des processus de planification solides, sous-tend toutes ces actions. Nous continuerons à soutenir le renforcement des capacités des États insulaires océaniens en matière d'évaluation des données, de contrôle et de comptes-rendus sur les dimensions environnementales des approches intégrées du développement durable qui comprennent des dimensions sociale et économique.

Pour terminer, je voudrais remercier les États insulaires océaniens pour leur soutien continu et leurs contributions financières au Programme des Nations Unies pour l'environnement et nous saluons votre engagement à sensibiliser et à plaider en faveur d'avancées environnementales et des besoins du Pacifique que vous avez pris pour 2017 lors du deuxième Forum des autorités ministérielles et environnementales d'Asie et du Pacifique et de la 3e Assemblée du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Université du Pacifique Sud (UPS)

L'UPS est ravie d'avoir été invitée à la 27e réunion du Conseil du PROE et souhaite féliciter Kosi Latu pour sa première réunion du Conseil du PROE en qualité de directeur général. L'UPS se réjouit de poursuivre la bonne relation de travail cordiale établie avec le PROE dans le cadre du partenariat avec les organisations du CORP.

L'UPS s'est associée et a collaboré avec le PROE et d'autres agences du CORP dans une série de comités et d'initiatives, notamment la Table ronde sur le changement climatique, le portail océanien du changement climatique et les préparations aux CdP de la CCNUCC, le groupe de travail technique sur le Cadre océanien pour un développement résilient (FRDP) et d'autres réseaux régionaux, comme l'EIE, par exemple.

En termes de projets, l'UPS fait notamment partie des partenaires actifs dans l'évaluation de la vulnérabilité du Pacifique insulaire à l'acidification des océans.

L'UPS poursuivra sa collaboration et son partenariat avec le PROE en de nouvelles occasions, par exemple la création du Centre océanien sur le changement climatique, surtout en matière de formation et de recherche.

L'UPS est l'établissement régional pour l'enseignement, l'apprentissage et la recherche, et nos programmes universitaires reprennent les quatre priorités de base et les domaines de prédilection du PROE que sont, notamment, le changement climatique et le développement résilient, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, la gestion des déchets, et la gouvernance environnementale. Nous espérons que les enseignements et les expériences tirés de la mise en œuvre d'activités dans le cadre de ces quatre priorités et de ces domaines de prédilection peuvent nourrir le programme de l'université afin que nous puissions continuer à adapter les cours, pour qu'ils soient pertinents et appropriés, et à répondre aux besoins des États et territoires insulaires océaniens que nous servons.

Enfin, l'UPS souhaite remercier le gouvernement et la population de Nioué d'avoir accueilli la 27e réunion du Conseil du PROE et pour leur formidable hospitalité.

Merci Madame la Présidente

ANNEXE VI: Discours inaugural prononcé par l'Honorable Billy Talagi

Chers Ministres, Monsieur le Directeur général du PROE, chers délégués et membres du personnel du PROE, Fakaalofa Lahi Atu kia mutolu oti. Fakaaue ke he haana fakalofa noa kua moua e tautolu e aho fulufuluola nei.

Je suis honoré de pouvoir vous accueillir officiellement à Nioué. Je vous suis reconnaissant d'avoir accepté mon invitation à cette Conférence au sommet. J'espère sincèrement que vous passerez un agréable séjour sur notre « Rocher » et que la semaine à venir sera productive.

Cette Conférence a été organisée sur le thème d'un « Pacifique résilient », et nous avons été invités à aborder trois grands sujets : les Objectifs de développement durable, le changement climatique et les océans. Permettez-moi à cet égard de formuler plusieurs remarques.

Un Pacifique résilient. Que faut-il donc entendre par là ? Je suis ravi de constater que la vision générale que le PROE a adoptée pour son Plan stratégique capture l'essence de la survie et de la résistance. Car, oui, les habitants des îles du Pacifique sont des survivants, lorsque l'on se rend compte des nombreux défis que nous avons dû affronter, tout particulièrement au niveau politique lors du passage du pouvoir colonial à l'indépendance, moment qui caractérise les États autonomes. Nous avons aussi survécu à de nombreuses catastrophes naturelles, de plus en plus souvent, et leur coût commence à peser sur nos économies, l'environnement et notre mode de vie. Nous avons résisté et nous sommes adaptés, car nous ne négligeons pas nos peuples et tenons à notre culture, nos traditions et notre environnement. Voilà pourquoi je suis comblé de voir que la vision stratégique du PROE pour les dix prochaines années s'axe autour d'un Pacifique résilient en faveur de la préservation de nos moyens de subsistance et de notre patrimoine naturel, en pleine harmonie avec nos cultures.

Oui, nous sommes des survivants et sommes parvenus à résister, même si nous devons faire le point sur la situation de notre FALE et nous assurer que nous sommes prêts à résister à des tempêtes et des cyclones de catégorie 5 qui nous toucheront sous plusieurs formes. Il est vrai que nous avons intégré plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement afin de préserver et/ou de protéger notre environnement, et tout particulièrement les espèces de la faune et de la flore actuellement menacées. Mais ces accords servent-ils vraiment à quelque chose ? Ne pouvons-nous vraiment pas garantir la protection de notre environnement et des espèces menacées sans eux ? Il existe pourtant des mesures que nous pouvons mettre en œuvre au niveau local pour préserver notre environnement et protéger les espèces menacées. Des mesures qui ne coûtent rien. Nous disposons pour ce faire de connaissances et d'un savoir-faire transmis de génération en génération, mais qui sont aujourd'hui menacés.

Le changement climatique commence déjà à mettre à l'épreuve nos connaissances actuelles et les modèles que nous avons élaborés au fil des ans pour nous permettre de réaliser des prévisions et d'orienter nos actions. Le cyclone de catégorie 5 qui a ravagé les Fidji au début de l'année était extrêmement violent. À tel point que nos scientifiques vont peut-être devoir revoir l'échelle de force des cyclones. Au cours de la dernière saison des cyclones, quatre cyclones ont tournoyé autour de Nioué, sans nous toucher directement heureusement. Cela étant, les schémas que suivaient ces cyclones nous ont interpellés tant ils ont remis en question nos

connaissances. En règle générale, les cyclones viennent du nord-ouest pour se diriger ensuite vers le sud-est. Il en fut pourtant tout autrement au cours de la dernière saison. Pour la première fois, les habitants de l'est de l'île ont été aux prises avec une mer extrêmement houleuse et des vents violents, alors que ces phénomènes se produisent normalement à l'ouest de l'île. Notre comité national en matière de catastrophes avait déclaré une alerte « jaune », mais les habitants de la partie occidentale de l'île ont pensé que les vents étaient loin d'être assez forts et ne nécessitaient pas de protéger leurs habitations. La situation n'est pas à prendre à la légère, comme en atteste le cyclone Winston qui a balayé les Fidji.

La température de la mer a atteint un niveau sans précédent à Nioué en février de cette année, et son impact finira par se faire ressentir. Cette hausse de la température comporte un risque imminent de provoquer le blanchiment des coraux, qui a déjà commencé dans certaines parties de notre région. Le projet lié à l'acidification des océans actuellement mis en œuvre ne peut dès lors que m'enthousiasmer, et à plus forte raison que le thème des océans est inscrit au cœur du Plan stratégique du PROE. Nous sommes des États océaniques et dépendons donc de la mer pour nourrir nos populations. Le poisson et les fruits de mer représentent la majeure partie de notre régime alimentaire quotidien. Préserver les océans se révèle donc capital. En cas de blanchiment des coraux, c'est toute notre alimentation qui sera mise en péril. Nous devons l'empêcher.

Comme je l'ai déjà évoqué, le changement climatique est en train de mettre à l'épreuve nos traditions, notre mode de vie et les ressources naturelles nécessaires à notre survie. Si nous voulons créer un Pacifique résilient, nous devons nous adapter et prendre des mesures d'atténuation. Nous disposons en effet pour ce faire de 17 Objectifs de développement durable et du soutien de la communauté internationale. Et nous avons déjà obtenu beaucoup d'aide pour pallier notre vulnérabilité. Néanmoins, j'ai la conviction que nous devons changer de tactique et concentrer toute notre attention sur nos forces au lieu de nos faiblesses. Il n'y a que comme cela que nous parviendrons à renforcer notre résilience. Nous sommes résistants, certes, mais comme toute maison qui a dû affronter un cyclone, nous devons renforcer nos fondations afin de pouvoir survivre et résister face aux prochains cyclones qui se dresseront sur notre route.

Pour terminer, je souhaiterais rendre hommage au travail réalisé par les membres du PROE et par le Secrétariat au cours de cette semaine. Ils ont travaillé sans relâche pour nous soumettre un plan qui nous garantit un bel avenir et doit nous permettre de répondre aux défis qui nous attendent et combler nos faiblesses au sein d'un environnement en constante évolution. Nous devons plus que jamais faire appel à notre esprit de solidarité pour prendre ensemble le cap de ce nouvel avenir.

Nioué réitère fermement que le Secrétariat doit prendre l'initiative et relever les défis liés au changement climatique et à la Stratégie en faveur d'un développement résistant au changement climatique et aux catastrophes dans le Pacifique.

Cette Conférence nous offre une magnifique occasion de nous unir pour notre survie. Je suis impatient de pouvoir assister aux délibérations qui se dérouleront ce matin.

Fakaue lahi.

ANNEXE VII: Déclaration des ministres de l'Environnement du Pacifique - Communiqué Alofi

À l'occasion de la composante ministérielle de la vingt-septième Conférence du PROE qui s'est tenue le 22 septembre 2016 à Alofi, Nioué, les ministres de l'Environnement et les représentants ministériels ont adopté la déclaration suivante.

Nous, ministres de l'Environnement et représentants ministériels :

Affirmant que l'Agenda 2030 pour le développement durable consiste en un effort concerté de la communauté mondiale visant à résoudre des problèmes majeurs d'envergure mondiale, notamment la durabilité environnementale et la menace existentielle pesant sur les États et territoires insulaires océaniens provenant du changement climatique et des fortes pressions gravant sur l'océan de notre région ;

Reconnaissant que des mesures urgentes s'imposent afin d'accroître la résistance des États et territoires insulaires océaniens et de leur permettre de résister à ces menaces et de parvenir à la durabilité environnementale afin de renforcer collectivement la résilience des communautés océaniennes ;

1. *Agenda 2030 pour le développement durable*

RECONNAISSONS les activités actuelles et passées menées par le PROE en matière de développement durable, d'océans, de changement climatique, de biodiversité, de déchets et de renforcement de la résilience ;

PRENONS ACTE de la participation du PROE au développement d'un projet de plan de Feuille de route du Pacifique relative aux ODD pour l'élaboration de rapports et la mise en œuvre régionale et conjointe des objectifs de développement durable (ODD), du projet SAMOA, la voie à suivre et du Cadre océanien pour l'intégration régionale, notant que la Feuille de route définitive sera soumise à l'approbation des dirigeants en septembre 2017 ;

NOTONS que le PROE aidera les membres du Pacifique à réaliser les objectifs liés aux dimensions environnementales de l'Agenda 2030 pour le développement durable, notamment l'Objectif 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », l'Objectif 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et l'Objectif 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité » ;

EXHORTONS les membres du PROE à intégrer les objectifs ODD pertinents dans les documents nationaux de planification et de suivi, ainsi que dans les plans nationaux de développement ;

2. *Changement climatique*

SALUONS l'Accord de Paris et soulignons l'importance de concrétiser les engagements pris dans le cadre de l'accord, à savoir de poursuivre les efforts en vue de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et **RECONNAISSONS** que le changement climatique constitue une menace existentielle pour de nombreux membres du PROE et qu'elle doit être traitée d'urgence ;
APPRÉCIONS le soutien accordé par les dirigeants du Forum du Cadre pour le développement résilient du Pacifique (FRDP) :

une approche intégrée à la lutte contre le changement climatique et à la gestion des risques liés aux catastrophes, et nous convenons du fait qu'il devra être entièrement élaboré et mis en œuvre dès l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et CHARGEONS le Secrétariat de continuer à travailler en étroite collaboration avec les membres, les agences du CORP et les partenaires concernés à la mise en œuvre du FRDP afin de garantir une bonne gouvernance intégrée du FRDP ainsi que la meilleure utilisation possible des ressources techniques et politiques de la région afin de renforcer la résilience du Pacifique face au changement climatique et de réduire les risques liés aux catastrophes ;

CONVENONS de notre définition commune de « résilience » comme étant la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposé(e) à des dangers naturels ou au changement climatique, à résister, absorber, s'adapter, transférer et récupérer les conséquences d'un phénomène dangereux ou du changement climatique, en temps utile et de manière efficace ;

RECONNAISSONS qu'afin de consolider une résilience efficace, les réponses proactives au changement climatique et aux catastrophes doivent tenir compte des facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux, et inclure l'ensemble des parties prenantes ;

ENCOURAGEONS le renforcement des capacités à travers les services météorologiques nationaux afin de disposer de meilleures prévisions et d'améliorer les prédictions et les projections à long terme ;

EXPRIMONS notre vive inquiétude face au changement climatique, ainsi que notre engagement profond à lutter contre les impacts liés à celui-ci et à d'autres dangers et à en faire une priorité en matière de développement dans la région du Pacifique. Nous réitérons par ailleurs notre appel lancé au PROE afin qu'il redouble d'efforts afin d'établir des partenariats stratégiques permettant d'atteindre des résultats durables pour la résilience dans la région ;

RECONNAISSANT l'ampleur des responsabilités associées à la lutte contre les impacts du changement climatique et d'autres dangers, nous **EXHORTONS** le PROE à travailler de concert avec les autres agences du CORP afin de parvenir à un consensus parmi les dirigeants qui permette aux membres de bénéficier d'interventions pratiques en matière d'adaptation et d'atténuation ;

SALUONS le partenariat conjoint entre le PROE, le gouvernement des Samoa et le gouvernement japonais visant à créer un Centre océanien sur le changement climatique en tant que pôle régional et centre d'excellence pour coordonner des solutions stratégiques et efficaces contre le changement climatique dans le Pacifique, ainsi que soutenir la mise en œuvre d'accords de haut niveau tels que l'Accord de Paris, le projet SAMOA, la voie à suivre, les ODD et le FRDP ;

RECONNAISSANT les contraintes auxquelles les pays et les petits États insulaires océaniens les moins développés doivent faire face, nous **EXHORTONS** tous les partenaires de développement à collaborer de manière efficace afin de fournir aux membres insulaires océaniens des financements rapides, opportuns et efficaces pour la lutte contre le changement climatique ;

RECONNAISSONS le rôle fondamental du PROE, qui travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires afin d'aider les membres à accéder à des financements pour la lutte contre le changement climatique du Fonds pour l'environnement mondial (GEF), du Fonds vert pour le climat (FVC), du Fonds d'adaptation (FA) et d'autres sources de financement que les membres sont en droit de recevoir afin de lutter contre les impacts du changement climatique et d'autres dangers naturels ;

FÉLICITONS le PROE pour avoir obtenu le statut

d'entité accréditée auprès du FVC et du FA, et prenons note des efforts qu'il a déployés afin d'obtenir l'accréditation auprès du GEF et **ENCOURAGEONS** le Secrétariat à accroître ses capacités afin de faciliter l'accès des membres à ces fonds, notamment à travers le financement de « préparation » disponible ;

CONFIRMONS qu'au vu de la menace que constitue le changement climatique, nous nous engageons à poursuivre notre action afin de relever ce défi au niveau international, forts du soutien du PROE ;

3. *Océans*

RÉAFFIRMONS le fait que l'océan constitue la ressource naturelle la plus précieuse de la région du Pacifique, et que de celui-ci dépendent notre identité et les moyens de subsistance des communautés, comme l'ont réaffirmé les dirigeants dans leur Déclaration sur l'océan de Pohnpei, et **APPROUVONS** la gestion intégrée de l'océan comme approche politique fondamentale du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique, afin de veiller à ce que des systèmes de gouvernance impliquant différents secteurs, différents niveaux et différentes juridictions puissent mener à bien des économies bleues durables, notant que de nombreux membres ont réalisé des progrès en matière de politiques océaniques au niveau des ZEE et de planification de l'espace maritime dans le but de se frayer un chemin vers un futur durable ;

APPRÉCIONS la réaffirmation de la part des dirigeants du soutien accordé au Bureau du commissaire de l'océan Pacifique étant donné le rôle central qu'il joue en matière de gouvernance des océans et de gestion intégrée des océans dans la région, en vertu du Cadre pour le paysage océanique du Pacifique.

FÉLICITONS les États-Unis d'Amérique pour leur annonce concernant un agrandissement considérable du monument national marin de Papahānaumokuākea, qui est à ce jour l'aire marine protégée la plus vaste au monde, et nous **FÉLICITONS** également le Royaume-Uni pour la création de la réserve marine des îles Picairn et **NOTONS** que ces initiatives viennent s'ajouter aux engagements existants pris par les États et territoires insulaires océaniens pour protéger l'océan Pacifique, notamment à travers la création de réserves et de sanctuaires à grande échelle de la part des Palaos, des îles Cook et de la Nouvelle-Calédonie ;

NOTONS que la Conférence des Nations Unies sur les océans et les mers visant à soutenir la mise en œuvre de l'ODD n° 14, qui se déroulera au 5 au 9 juin 2017 à New York et sera organisée conjointement par les Fidji et la Suède. La Conférence sera une nouvelle occasion pour le Pacifique d'ouvrir la voie et de faire part de son intérêt collectif pour le développement, la gestion et la conservation durables de l'océan Pacifique et de ses ressources ;

NOTONS avec inquiétude les menaces prévues posées par l'acidification des océans et de la hausse des températures de la mer, surtout quand celles-ci sont couplées aux phénomènes d'El Niño, notamment en ce qui concerne les impacts sur les récifs coralliens et les ressources halieutiques dont dépendent les moyens de subsistance du peuple insulaire océanien ;

APPELONS le PROE et ses partenaires à intensifier leurs efforts en matière de renforcement des capacités des membres insulaires océaniens afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes en mesure de protéger et de gérer durablement les récifs coralliens, les lagons, les eaux littorales, les mangroves et les herbiers marins et de s'adapter aux impacts du changement climatique et à l'acidification des océans ;

NOTONS que la santé des océans dépend également fortement de la réduction des impacts

des polluants provenant de sources marines et terrestres et **EXHORTONS** le PROE à travailler de concert avec les membres et les partenaires afin de développer des approches intégrées permettant de régler cette question fondamentale, y compris celle liée aux débris marins ;

NOTONS avec inquiétude le déclin rapide des populations de nombreuses espèces de requins ainsi que la diminution des populations d'autres espèces marines emblématiques qui font partie du patrimoine naturel et culturel du Pacifique.

FÉLICITONS les Fidji pour leur rôle de dirigeant régional et mondial dans la défense des mesures de conservation pour les requins et les raies à l'occasion de la Conférence des Parties à la CITES à venir, ainsi que les Palaos et les Samoa pour avoir parrainé des propositions ;

SOUTENONS le règlement des questions liées à la Biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale et **NOTONS** avec satisfaction le soutien technique apporté par le PROE aux membres insulaires océaniens impliqués dans le développement d'un outil international légalement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

REMERCIONS SINCÈREMENT le gouvernement et le peuple de Nioué pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui nous ont été offerts lors de notre séjour à Nioué et nous **REMERCIONS** le Secrétariat pour les efforts déployés afin d'organiser cette réunion très fructueuse.

Alofi, Nioué
22 September 2016